

REVUE MENSUELLE

N° 3. FÉVRIER 1942



LE

CAHIER
*** JAUNE ***



SOMMAIRE

JACQUES DRIOT VOUS PARLE	1
UNE SOCIÉTÉ SECRÈTE JUIVE	3
<i>Louis Domène</i>	
L'AFRIQUE DU NORD ET LA QUESTION JUIVE	6
<i>Roger Dessert</i>	
PARIS INCONNU	9
<i>C.-E. Duguet</i>	
LES SCANDALES JUIFS - MARTHE HANAU	11
<i>André Sautemont</i>	
LES JUIFS EN MÉDECINE	13
<i>Docteur Fernand Querroux</i>	
AU CORPS SANITAIRE FRANÇAIS	14
<i>Docteur Fernand Querroux</i>	
L'EMPRISE JUIVE SUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE	15
<i>Marcel Denis</i>	
LES JUIFS DANS L'HISTOIRE	19
<i>Laurent Vigier</i>	
CHRONIQUE LITTÉRAIRE	23
<i>Le bouquinier</i>	
ACTIVITÉ DE L'INSTITUT	23
POUR RENDRE A LA FRANCE SON AME ET SON VRAI VISAGE	24
<i>Paul Sérille</i>	

JACQUES DORIOT

VOUS PARLE

"CAHIER JAUNE" REMERCIE M. JACQUES DORIOT D'AVOIR BIEN VOULU RÉPONDRE AUX QUESTIONS QUE NOUS LUI AVONS POSÉES

PENSEZ-VOUS, Jacques Doriot, que le système juit et le système bolcheviste sont quel que chose de commun ?

En réalité, nous nous trouvons devant un système identique de propagande et de domination. Le Centre Communiste de Moscou, si est assise, au début de la Révolution communiste, par des Juifs. Elle continue à l'être, mais en avant et la preuve en nous de cette campagne de Berne : dans l'année rouge la plupart des commissaires politiques qui remplacent les socialistes, sont des Juifs.

Mais, n'a-t-on pas le jeu de l'impérialisme national, des traits de la toute puissance de l'argent contre le travail des nations.

Communisme et nationalisme sont étouffés l'un dans le autre, comme sont eux-mêmes le monde et le capitalisme libéral.

Le système démo-social n'est autre que l'instrument d'une race déprimée, la race juive.

Les Juifs se sont rendus compte de leur état et pour dominer les autres nations, ils ont à leur disposition, mille moyens qui permettent de propager la dépression des peuples qui leur sont opposés.

Il est bon de constater que les Juifs se servent de méthodes perfectionnées par des siècles d'expérience. La communication exacte, en réalité, que l'expression guerrière de l'antisémitisme, du nationalisme.

Avec les Juifs centraux, grecs ou communistes, même à l'étranger le peuple russe. Dans l'expérience bolchevique, remarquons-le, il s'y a évidemment rien de social ou de socialiste.

L'expérience bolchevique, après se poursuivre, doit être étendue à l'Europe tout entière.

Par quels moyens ?

Par la Révolution mondiale.

Et la Révolution mondiale ne peut être déclenchée dans tous les pays, si ce n'est une guerre géopolitique totale et préparée à la fois par les Alliés et par les communistes.

Je ne les jugeais pas comme les autres, les Juifs d'entre-déchet, afin d'insister sur leurs traits, le juifs-bolcheviques, voilà le plus que nous avons pu décrire. Voilà pourquoi il nous a semblé nécessaire et essentiel, pour l'intérêt de notre France, de participer à ce que dit Emmanuel le cardinal BAURELLANT appelle : « Le scandale des temps nouveaux. »

Ce scandale, nous l'avons observé par le ciel européen des Allemands, ADOLF HITLER, ne cessera, l'en aura persuadé, que lorsque « la place d'homme de la Révolution mondiale » sera prise.



Nous devons être fiers que la France participe, grâce à la Ligue des Volontaires Français contre le bolchevisme, à ce combat international.

Le problème juit, à votre avis, peut-il être réglé en France, ou commencer sa présence à un problème européen ?

La question juite est un problème de race. Nous l'avons exploré depuis longtemps. Ce problème ne pourra être résolu complètement et équilibré, que lorsque l'Europe sera débarrassée du bolchevisme et lorsque l'Europe sera gouvernée et habitée par des Européens.

La France, comme en Allemagne, comme en Italie, comme en Angleterre, le juit est un danger, un écueil, un obstacle de la construction internationale, au profit, certainement.

C'est en regard de corruption où France excelle les Juifs en Europe ; les classes d'Allemagne pour qu'ils agissent en France ; les classes de France pour qu'ils agissent en Espagne, au Liban, à l'est, par une bonne solution. C'est une solution progressive, égale. Ce n'est même pas une solution d'équilibre national. Car le juit, comme dans un pays voisin, est aussi dépourvu que s'il vivait dans notre pays même.

Il faut être le juit avant tout de l'Europe, une fois pour toutes. Là, est la véritable solution.

Le Parti Populaire Français a-t-il un des groupements nationaux ayant lutté avec le plus d'efficacité, pendant la guerre, contre les Juifs ?

Quelle est la position du Parti Populaire Français, en ce moment, sur cette question ?

En effet, en France et en Afrique du Nord, le Parti Populaire Français a combattu avec toute l'efficacité native, nationale et internationale.

Je remercie le juit de M. DALADEL, qui présente les Juifs de la France Populaire et de M. DALADEL, qui présente les Juifs de la France Populaire.

« Je voudrais désigner les Juifs par leur nom, nous les appelons les « Sémites ». »

Préciser et après l'affaire de Munich, notre presse a été assaillie par des déclarations politiques et commentées sur l'œuvre des Juifs qui, eux, nous ont été connus à la fois, à la fois.

Mais nos méthodes et nos réactions ne nous ont pas fait reculer. Au contraire.

Aujourd'hui, la position de Paris est toute simple. Le régime des Juifs est terminé. Cela est Français dans son essence. Nous l'indiquons comme le mal que les Juifs ont fait à la France.

Au Congrès national du Parti Populaire Français, le 25 mai 1941.

vous faites, ainsi, dans notre discussion, les données du problème tel qu'il se présente actuellement.

« L'unique votre attention sur ce qui importe, c'est la première fois qu'en France, un parti politique va proposer un programme de protection de l'habitat populaire. Nous venons défendre les causes de nos compatriotes dans la situation qui se fait.

« Des mesures saines comme ceux du programme Mendès-France, sur l'habitat populaire, ou de Marcell sur le coin rural, nous ont apportés des éléments essentiels pour faire notre politique, la France, dans les types qui sont nés, soit par le simple développement des Mandataires, des sub-Mandataires, des Algériens, sub-Mandataires et des Méditerranéens.

« Or, la caractéristique commune de toutes ces zones, qui font le fond de notre pays, c'est l'insécurité : c'est une agglomération de villages ; c'est une agglomération de villages isolés ou très groupés autour de villages autonomes, qui font le fond de la population française. La zone rurale de la France a donc des régions spéciales caractéristiques.

« A la diffusion des éléments caractéristiques de notre habitat, il est des zones qui ne s'expliquent pas. Au premier chef, la zone alpine. Les mesures envisagées ne sont pas faites, j'en suis persuadé, pour l'habitat alpin. La question grave, venue de la Cévenne, est un problème qui s'est posé. Ce qui veut dire qu'il faut absolument intervenir à l'égard de la zone qui présente tous les dangers à caractère de zone.

« Le danger de catastrophe. LE DUTY EN PAS LE DROIT D'ÉPOUSER UNE FRANÇAISE QUI, SE MARIE AVEC NAZIS.

« Mais, en général, votre France possède des mesures de protection d'une zone des garanties, des mesures essentielles comme les autres protections, comme l'indemnité de protection, son autre charge d'une haute hiérarchie.

« C'est un état de conditions qui permet le réajustement d'une zone que les faits nous ont l'éclairé des faits qui existent. Elle se réajuste, elle se réajuste, elle se réajuste, elle se réajuste, elle se réajuste. Elle nous apporte, elle nous apporte la France et la France reprend dans le cadre des actions de France qui lui servent.

« Avant la guerre, nous vous étions le premier du « Front de la Liberté », organisme d'unité nationale que vous avez créé comme le Front Populaire.

« Ne pouvez-vous pas que si l'Unité Nationale Française n'a pu se réaliser, cela n'est pas un peu impopulaire une loi ?

« Il est évident que si l'Union de tous les partis, que le programme avant la guerre - P. S. F., P. P. F., P. R. S. S., etc., avait pu se

réaliser, nous n'aurions pas eu la guerre, et cette France n'aurait pas été vaincue. Il appartenait, plus tard, aux historiens, d'évaluer pour quelles raisons on a refusé l'Union proposée par le P. P. F.

« Je ne sais à quel mobile M. de La Rocque a été, lorsqu'il a refusé l'Union avec les autres partis nationaux.

« Mais, dans l'entourage immédiat de M. de La Rocque, l'influence d'une élite considérable. Ce n'est pas possible, il, ainsi que la grande majorité du P. S. F. a été notamment présentée contre l'union, même des faits, M. de La Rocque n'aurait pas à être restreint dans

« Le Front de la Liberté »

« DES ISRAËLITES, NOUS EN AVONS DE TRÈS CHERS DANS NOS RANGS »

« Ce qu'il y a de sûr, c'est que, dans toute la mesure de discussion spéciale, il en regarda bien, en France, en lui-même, en plusieurs.

« Les alliances d'argent sont fortes, mais la volonté des Français courageux et dévoués est plus forte encore.

« C'est sans hésitation se fait avec tous les gens sincères, loyaux, braves.

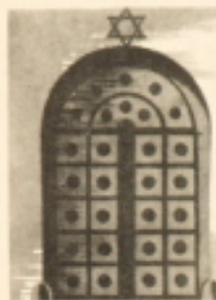
« Il faut le réaliser. Le salut de la nation est à ce prix. Le Front commence à entrevoir le danger. Elle commence à se réveiller. Notre peuple, composé par les Thiers, les Dulot, les Blum, les Gramsch, prend conscience des forces élémentaires de la France - le sol, le ciel, le ciel.

« Dans quelques semaines d'urgence à Paris, une exposition symbolique - « LE BOLCHEVISME CONTRE L'EUROPE. »

« Cette exposition est organisée par le Comité d'Action antibolchévique avec le concours de notre Parti. Elle groupera à des centaines de milliers de personnes, que le communisme et le judaïsme, voudraient ensemble massacrer la nation.

« Nous sommes prêts à ce moment où nous ne devons pas seulement affirmer que la France ne peut pas mourir. Nous devons prouver par notre action commune, quelle n'est pas morte.





UNE SOCIÉTÉ SECRÈTE JUIVE

L'ORDRE INDÉPENDANT DES B'NAI B'RITH

L'Ordre indépendant des B'Nai B'rith a été fondé à New-York en 1843.

Cette année-là, le monde juif venait d'être secoué par une intense émotion à la nouvelle des tortures infligées par Méhémet Ali à plusieurs israélites compris dans l'assassinat du Père Thomas, supérieur des Capucins de Passat.

À Paris, à Londres, à Vienne et Washington, Crémieux, Sir Moses Montefiore et leurs amis avaient intrigué pour obtenir la libération des coupables. Après trois ans d'efforts, ils avaient eu gain de cause, mais le succès avait rendu audacieux quelques juifs new-yorkais fraîchement installés d'ailleurs, qui profitèrent de l'occasion pour créer un grand organisme permanent de défense.

L'association fut basée sur les principes les plus larges, de loyauté à l'égard de personne. Ses statuts n'imposèrent tout d'abord ni croyance dogmatique, ni cérémonial; une seule chose était demandée à ses membres: se souvenir qu'ils étaient les fils de l'Ancienne Alliance, les B'Nai B'rith, s'en souvenir pour sauver le peuple israélite et ses traditions.

Le succès fut tout de suite complet: en 1857, les B'Nai B'rith étaient près de trois mille, ce qui était considérable pour une société secrète aussi jeune.

Ses chefs s'appelaient Henry Jones, Julius Ben et David Einhorn.

Julius Ben était né à Naurbourg, près de Cassel. Après avoir fait ses études de lithographe à Francfort, il était venu s'établir aux États-Unis vers 1850. Grand voyageur, il retournait plusieurs fois en Europe pour ses affaires et profitait de ses voyages pour fonder des loges sur le vieux continent.

David Einhorn avait été grand rabbin du Mecklenbourg-Schwerin. Ses opinions extrêmes avaient attiré sur lui l'attention du gouvernement. Cédant à l'inquiétude, il était allé chercher refuge à Budapest (1832), mais là, son retour imprudent n'avait pas tardé à reprendre le dessus et la police hongroise, agitée par son besoin d'agitation, l'avait pris, trois ans plus tard, de chercher un autre terrain d'expériences sociales. C'est alors qu'il était venu à Baltimore, où il avait pris la tête du mouvement sécessionniste.

En 1857, deux ans après son arrivée en Amérique, il avait conçu, avec les B'Nai B'rith, une pièce telle que, sur ses conseils, le Corps suprême avait imposé un statut à l'Ordre sous prétexte de l'adapter à « l'esprit de progrès ».

Depuis, il se développait toujours: en 1868, les B'Nai B'rith étaient vingt mille, grâce aux laudations de six grandes Loges de districts, dont les sièges étaient à New-York, Cincinnati, Philadelphie, San-Francisco, Baltimore et Chicago.

La première fois que les B'Nai B'rith furent molestés, ce ne fut pas pour défendre une pauvre bête victime de l'intolérance et du bestialisme, ni même pour sauver le gagne-pain de quelques boutiquiers en détresse, mais pour ouvrir le marché suisse aux immigrants juifs d'Afrique. Les B'Nai B'rith devaient du premier coup les démissions de l'impérialisme d'Israël.

Les États-Unis et la Suisse négociaient un traité de commerce. La Suisse, qui avait pris des mesures sévères contre les possibilités d'accaparement du commerce local par ses ressortissants israélites, n'avait aucune raison de laisser des juifs américains travailler librement sur son territoire.

De Washington, David Einhorn fit campagne contre le projet de traité présenté au Sénat en 1851 et réussit à le faire rejeter. Quelques années plus tard, le juif américain Gootman ayant été expulsé de La Chaux-de-Fonds, des magistrats furent organisés en son honneur à Pittsburg, Indianapolis, Charleston et Baltimore. David Einhorn leur fit écho dans son journal, « B'nai ». L'affaire toison en longueur. Finalement, Gootman repart, en 1860, l'interdiction de retourner en Suisse.

Cependant, le Comité des délégués juifs américains travaillait petit à petit des modifications législatives en faveur de ses protégés à l'égard des cantons helvétiques. En 1874, à force de persécuter, il avait gain de cause: la plénitude des droits civils était accordée aux israélites sur tout le territoire suisse.

Certes, les B'Nai B'rith ne pouvaient se glorifier d'être les seuls artisans de cette victoire: une bonne part en revenait à l'Alliance israélite universelle. Mais ils avaient eu une première occasion de signaler leur force au judaïsme américain qui commença à fonder des espoirs sur eux.

L'Europe balkanique devenait leur grand sujet de préoccupations. Pour obtenir des renseignements sur elle, ils avaient réussi à l'induire un coup de maître: faire nommer comités des États-Unis à Succuret un homme à eux; non pas l'un quelconque de leurs membres, mais leur Grand-Maître, le fondateur de leur journal « La Messorah (1) »: Benjamin Peacotte, l'un des hommes les plus riches de l'Union.

Il avait fallu, pour y arriver, vaincre bien des résistances, en particulier celle du Président Grant qui avait, tout d'abord, réprouvé sous sollicitateurs qu'encre autres choses, l'argent lui faisait défaut pour la création de ce corps. Sans hésiter, les B'Nai B'rith avaient fourni les fonds nécessaires et Peacotte s'était installé à Succuret. Il y avait 90000 \$ en confiance du Prince Charles et obtenu de lui des renseignements de premier ordre sur l'état de ses corporations et la situation générale de l'Europe.

Ses rapports furent exploités par les juifs d'Amérique qui

(1) Messorah veut dire: révélation à sept branches.

en trêve, à différentes reprises, des sujets de notes par les diplomates américains, en particulier lors des manifestations antisémites de Bessarabie.

Travailleur infatigable, Perazzo ne se contenta pas d'inspérer la diplomatie américaine ; il organisa le judaïsme roumain et fonda à Bucarest une **Société de Zion** qui devint, quelques années plus tard, une Loge de **B'Nai B'rith**, comme il l'avait espéré.

Fiers de ce nouveau succès, les **B'Nai B'rith** pensèrent que la fin de la guerre russo-turque allait être l'occasion d'un règlement durable de la situation balkanique et qu'il convenait d'en profiter pour améliorer le sort des juifs de la péninsule.

Le congrès de Berlin (1878) aborda, en effet, toutes ces questions. Il fut précédé d'un congrès tenu à Bruxelles à l'instigation de Perazzo et des **B'Nai B'rith** mais, en dépit des efforts de Darvas et de Waddington (l'ami de Comenius), de l'Alliance anglaise universelle et des **B'Nai B'rith**, les juifs ne réussirent pas à faire appliquer par les Roumains le traité signé sous la pression des grandes puissances qui rétablissait l'octroi des droits civils et politiques à tous les israélites de Roumanie. Crémieux avait eu plus de chance huit ans plus tôt, quand il avait profité de la défile pour faire naturaliser en bloc les juifs d'Algérie !

Ce demi-échec n'arrêta pas sur le développement des **B'Nai B'rith**. En 1882, une Loge fut ouverte à Berlin par Moritz Elinger, juif bavarois, qui avait émigré aux Etats-Unis en 1854 où il était devenu l'éditeur de « *Le Messiah* », du **Jewish Times** et le secrétaire du Comité exécutif de l'Ordre. Diverses Loges furent fondées, peu après. Elles furent officiellement inaugurées par Julius Reix, venu tout exprès d'Amérique.

Les **B'Nai B'rith** s'attachèrent alors à la Russie des tsars.

Celle-ci se débattait avec énergie contre une révolution qui se prétendait libérale et cherchait à s'imposer par la terreur. Les juifs, réfugiés aux Etats-Unis après leur expulsion de Moscou par le grand duc Serge, s'efforcèrent d'intervenir la lutte contre le régime tsariste en profitant de voyages d'affaires en Russie. Le gouvernement de Saint-Petersbourg leur refusa tous passeports.

Pendant toute cette période, les **B'Nai B'rith**, soutenus par tous les groupements juifs d'Amérique, firent l'impossible pour être revendus le sort sur les déclarations, signatures de pétitions, manifestations de « *remmes* », intrigues dans les assemblées.

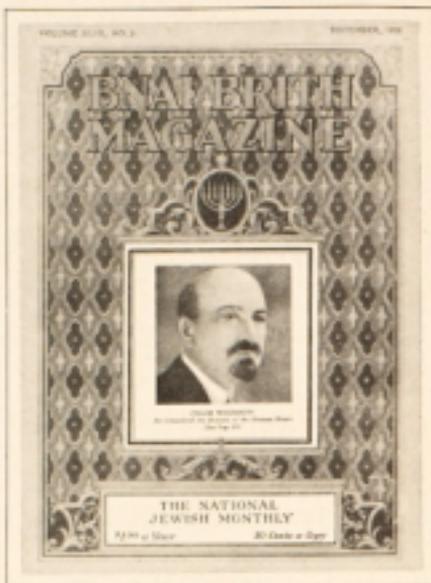
Le tour fut fermé sur ses positions.

Les juifs partirent avec soin de craie à l'issue de la guerre russo-japonaise, quand Nicolas II fut contraint d'envoyer à New-York l'épave d'une juive, le comte Witte, négociant avec les plébéiens japonais. Jacob Schiff et Seligman, administrateurs des banques d'affaires les plus riches du Nouveau Monde, vinrent trouver ce dernier, dans le compartiment d'Adolphe Kraus, président des **B'Nai B'rith**, et lui demandèrent avec insistance la modification de la politique juive de tsar.

Revenu dans son pays, Witte tenta de leur donner satisfaction, mais il fut débordé par les troubles révolutionnaires qui eurent en danger la vie de l'Empire et contraignirent l'émancipateur russe à une répression sévère de marxisme.

Neuf à dix, la Russie connaît des lois un repos complet. Pour venger cet échec, Jacob Schiff, ami et collègue de l'ancien des **B'Nai B'rith**, octroyé, en 1911, le président Taft à dénoncer le traité de commerce russo-américain qui datait de 1832.

La révolution bolchevique, qui permit aux juifs de conquérir tout de place en Russie, donna aux **B'Nai B'rith** la possibilité de réaliser un rêve caressé depuis longtemps : procurer des terres aux prolétaires de Crimée en leur fa-



voir remettre les fonds nécessaires à leur acquisition par une organisme créé tout exprès : **L'Agro-Joint Corporation**.

Opération de grande envergure, seulement réalisable pour une organisation puissante, disposant d'immenses capitaux et de nombreux appuis gouvernementaux. Mais, l'histoire des **B'Nai B'rith**, depuis 1850, n'est-elle pas faite des victoires remportées sur les Etats hostiles ou simplement peu favorables au judaïsme ?

De tels succès ne s'expliquent que par l'importance prise par les **B'Nai B'rith** aux Etats-Unis.

Parmi leurs commanditaires, il est compté Félix Warburg, associé de la Banque Kuhn, Loeb et Cie ; parmi leurs membres, des juges à la Cour suprême comme Albert Cohen et Cardozo ; des hommes politiques de premier plan, comme Herbert Lehman, gouverneur de l'Etat de New-York, et Sol Bloom, président de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants ; des rabbins, comme Stephen Wise, l'un des chefs du mouvement mondial.

Pour gagner la jeunesse, ces hommes ont fondé, dans une dizaine d'universités américaines, des centres de culture juive, appelés du nom d'un docteur de la Loi du temps d'Hérode, Fondation Hillel.

Les **B'Nai B'rith** d'Angleterre, qui sont influents à Londres, Liverpool, Manchester, Leeds, Brighton et qui comptent parmi leurs adhérents des personnalités de l'importance de Charles Weizmann, l'un des négociateurs de la déclaration de M. Balfour sur la fondation de l'Etat juif (2 novembre 1917), ont suivi cette voie : ils ont fondé des « *Sous-Comités culturels* » qui soutiennent de leur mieux l'Union juive de l'Université de Londres, l'Association Talmud-Thora et la Congrégation hébraïque usse.

Ainsi, les **B'Nai B'rith** sont-ils arrivés à donner une cer-

ture cohésion aux colonies juives des pays anglo-américains. Celui-ci n'a pu entreprendre des Mées de longue haleine sur le plan international et estimer la lutte avec violence contre tous ceux qui pourraient, d'une façon quelconque, s'opposer aux desseins de l'impérialisme juif.

Aux États-Unis, les **B'Nai B'rith** ont fondé l'**Anti-Démocratie League** pour abattre les catholiques. Ceux-ci ne sauront être, à leurs yeux, que des dilatoires. En Angleterre, la lutte avait été organisée, quelques années avant la guerre, avec l'Association d'artisans juifs - Workers Circle - et la délégation du judaïsme anglais **Board of Deputies**, qui avaient fondé un comité de presse, mobilisé les syndicats d'ouvriers britanniques, les quarante et quelques synagogues juives de l'île, les sociétés coopératives, les organisations socialistes et les avaient fait marcher derrière le **Northern Council against Racism**.

Des prisons et des camps de concentration où ils ont enfermés depuis le début de la guerre, Sir Oswald Mosley, le capitaine Ramsay et plusieurs milliers de leurs amis savent ce qu'il en coûte de s'opposer aux plans d'Ismail si l'on se peut respecter sur lui une victoire éclatante!

Cependant, les Loges de **B'Nai B'rith** soutiennent le mouvement arabe et lui font parvenir des sommes considérables pour l'achat de terres en Palestine et le voyage des émigrants.

D'autre part, les **B'Nai B'rith** faisaient les plus grands efforts pour donner aux antisémites juifs le moyen de se lier au Mexique. Ils ont réussi à ce point que les Mexicains d'origine espagnole ont été systématiquement dépouillés de leurs biens, à l'heure actuelle, le commerce local est, d'une façon à peu près complète, possédé aux mains des enfants de Judas.

Des pays anglo-américains, l'Ordre des **B'Nai B'rith** s'est développé aux Pays-Bas, en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Turquie, Bulgarie, Grèce, Yougoslavie, Syrie, Palestine, Égypte, à Bagdad, à Panama, à Changhaï.

L'Allemagne est un des premiers pays qui ait secouru leur joug. C'est un de ceux, il est vrai, où la proportion des membres de l'Ordre était la plus forte : l'Amérique comptait 1 **Ben B'rith** pour 760 juifs ; l'Angleterre : 1 sur 350 et l'Allemagne 1 sur 26.

D'autre part, la Loge des **B'Nai B'rith** de Berlin servait de lieu de réunion à presque toutes les associations juives : plusieurs de ces dernières, et non des moindres, étaient composées dans les mouvements marxistes et pseudo-socialistes de la Société des Nations.

L'activité politique de l'Ordre a cessé en avril 1937 avec l'arrestation de cent quatre-vingt-cinq membres les plus influents et la dissolution de ses assemblées.

Quelques mois plus tard, le Roumain s'engageait dans la même voie, sans succès, d'ailleurs, à mettre tout de suite les **B'Nai B'rith** hors d'état de nuire.

La France est un des derniers pays où les **B'Nai B'rith** se soient installés. La fondation de la Loge parisienne date de 1932. Elle a vu le jour après des années d'efforts.

Dès 1926, un juif russe avait cherché à intégrer le grand rabbin de France à sa création. S'il n'avait pas réussi, c'est vraisemblablement que la venue des **B'Nai B'rith** en France portait ombre à l'Alliance israélite universelle.

Si on y va plus tard ce juif russe arrivait enfin à son but. C'était un habile bossaie, qui avait montré son savoir-faire en Russie.

Il s'appelait Henri Slosberg. Né dans une petite bourgade perdue dans la Russie blanche, il était devenu avocat à Saint-Petersbourg, membre du Parti libéral, puis conseiller juridique du ministre de l'Intérieur du tsar, président de la Communauté juive de Pétersbourg. L'arrivée au pouvoir de Kerensky avait éveillés chez lui les plus grands espoirs, mais le ministre de Kerensky n'avait plus que

quelques mois et Slosberg était trop compromis avec lui pour ne pas chercher refuge à l'étranger quand les bolcheviques prirent le pouvoir en octobre 1917.

À Paris, il s'était confiné dans la politique secrète, mais il y avait réussi : le jour de l'installation de la Loge n° 1151 des **B'Nai B'rith**, rue Blanche, un des personnages les plus en vue du judaïsme anglais était venu célébrer son triomphe.

Quelques années plus tard, Slosberg mourut avant d'avoir vu éclore tous les fruits de son travail.

Le secret qui pèse sur toute l'organisation des **B'Nai B'rith** était plus hermétique à Paris qu'à Londres. Il ne nous a pas encore été possible de savoir tout ce que nous voudrions sur l'activité de la Loge n° 1151. Nous savons seulement qu'elle ne tarda pas à quitter la rue Blanche pour le 122, rue La Boétie, et qu'à la veille de la guerre son âge avait été ramené 55, rue d'Hauteville.

Slosberg voulait qu'elle liaisât aux juifs russes l'accès de notre pays. Les débris du Front populaire tendaient à prouver qu'elle a réussi, dans ce domaine, des succès inespérés.

D'autre part, son président, Saby Amon, a déclaré que l'un de ses principaux buts était de cultiver le nationalisme juif.

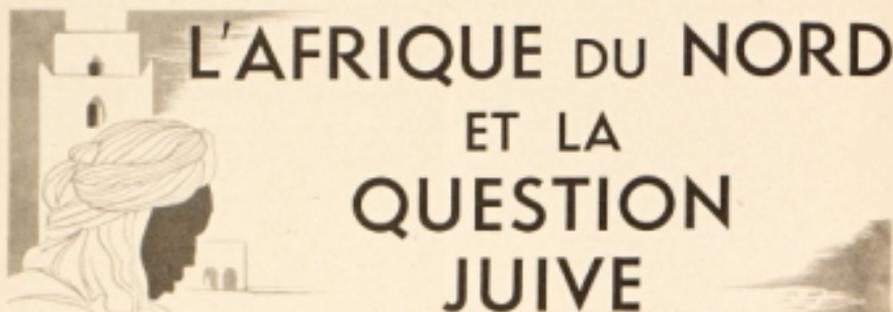
Cet aveu donne la raison profonde du secret des **B'Nai B'rith** : les juifs ne pouvaient se disperser dans le monde, conquérir droit de cité un peu partout qu'en jouant la comédie de l'insémination à la vie locale.

En faisant cette confession, Saby Amon a justifié par avance toutes les mesures prises contre les juifs dans leur ensemble, et les **B'Nai B'rith** en particulier.

Louis DUMANE.



L'AFRIQUE DU NORD ET LA QUESTION JUIVE



Lorsque la loi du 20 mars 1941 est créé pour l'ensemble du territoire national, un Commissariat général aux Questions juives, son titulaire Xavier Vallat, entre autres déclarations à la presse, fit celle-ci significative : « Ne l'oubliez pas : il n'y a pas de problème juif de l'Afrique du Nord à résoudre ».

Boulle L.

Le problème juif est, là-bas, précisément le problème des problèmes, car rien n'a été résolu — encore moins qu'en France, ce qui n'est pas peu dire !..

Il ne s'agit que de l'Algérie, seule fissure ouverte, en Afrique du Nord, du « territoire national ». L'attribution du surnom de « Crémieux » est restée platonique, « inopérante », pour employer le terme de Monsieur Lebureau.

La loi nouvelle, quand on l'applique — vraiment — ne l'est qu'avec une inconcevable timidité, pour ne contraindre aucun intérêt ni briser aucune susceptibilité.

Or, de tout temps, le juif a constitué pour l'Afrique africaine le plus dangereux des éléments désagrégeants.

Dans l'antiquité, les juifs, mêlés aux Carthaginois, ont déjà transposé les affaires publiques de la ville de Didon la fugitive en « affaires » tout court. Ils ont fait, prévoir la « manière britannique », poussant les peuples au combat, désirant pour régner, tendant à la maîtrise des mers et suscitant les guerres puniques.

Plus tard, favorisant les hétérodoxes dépotistes, ils ont poussé le comte Borlase, sous prétexte de recourir la paix, à faire appel aux Vandales, si bien qu'ils séparèrent du tronc romain le vigoureux rameau non-étioiné.

Durant des siècles, les conquérants d'Islam les laissèrent à l'aise humblement leur site cotée de la crotteuche noire et à recevoir la « visite de leur père ».

Puis, par lettres patentes délivrées à Chanceneux, le 28 mai 1577, Henri III couronna à Tunis et à Alger des consuls de France, « pour y tenir un ordre politique et de justice ». Immédiatement, les juifs invoquant des raisons plus ou moins valables, en envahirent les chancelleries pour obtenir des « patentes de protection », qui leur permettaient de se soustraire à leur condition humiliante de tributaires, où les tenaient les Princes musulmans — tous leurs efforts tendant, désormais à se soustraire à l'autorité du gouvernement qui les tolérèrent, cela en conformité de leur tradition séculaire.

Une puissance, entre toutes, leur était chère : l'Angleterre, qui, en 1523, avait à son tour créé des consuls en pays barbaresques. L'Angleterre, notre vieille ennemie, qui multipliait ses intrigues, distribuant les patentes de protection, l'or et les armes, moins pour servir ses propres intérêts, que dans la vue de nuire aux nôtres.

Après notre installation en Algérie, juifs et franc-maçons travaillèrent de concert à mettre sous l'obédience de Londres ces terres arrosées de sang français et désherbées, fertilisées par nos colons. Les uns et les autres suscitèrent de constantes difficultés, surtout lorsque le décret Crémieux fut invoqué les fils d'Iraclé à la communauté française.



Dans son livre « La Grande pensée de Bonaparte », Pierre Costantini donne un extrait d'une brochure peu connue de Philippe Guédalla, publiée en 1925 sous le titre « Napoléon et la Poétesse », où l'Empereur s'exprime en ces termes : « Aucun gouvernement ne pourrait exister impossible ou spectacle de cette belle province ravagée par l'usure et livrée à une vile population dégradée, capable des gestes les plus bas, les juifs ». Napoléon fait allusion à l'Alsace : ses paroles valent pour l'Algérie.

Eliouard Duportail, de son côté, a écrit : « L'usure juive qui s'affaire en certains pays des proportions incroyables, notamment en Alsace, n'est rien de côté de l'usure arabe ».

A côté de l'Arabe qui se bat, il y a une race abjecte qui ne vit que de trafic honteux, qui presse jusqu'au sang les malheureux qui tombent sous ses griffes, qui s'enrichit de la dépouille d'autrui. C'est à cette race qu'étaient acquises, après les défaits de 1870, toutes les symphonies du gouvernement de la Défense Nationale et plus généralement de Crémieux.

Quoi d'étonnant ? Crémieux, de son vrai nom Ite Aaron, n'était-il pas souverain maître du Rite écossais, ancien accepté, président de l'Alliance Israélite Universelle et l'un des chefs de la démocratie française. Contre l'Empire, n'invoquant-il pas la révolution maçonnique ?

Bref, d'accord avec le juif Gambetta (dit Gambardel), il fit prendre un décret déclarant Français, en bloc, les indigènes arabes des départements de l'Algérie ; pour le leur rendre à la légendaire robe de chambre à revers jaunes, ce fut une joie, la plus grande de sa vie, dit-il, que

de donner à 30.000 de ses coreligionnaires le titre de citoyens français...

Après l'héroïque défense de Wissembourg par les Turcs, quelle coopération de la population musulmane, puis quel mépris pour les Français, qui se soulevaient au rang des juifs!...

Dans toute l'Afrique du Nord se soulevèrent des tribus, libres et belliqueuses...

Le temps fit son œuvre d'apaisement... de résignation.

En 1890, Bourdeau proteste contre l'exploitation de l'Algérie par l'usurier juif : « Est-ce pour faciliter de tels abus que la France a introduit ses institutions dans la colonie? » s'écrie-t-il, indigné. En 1898, de graves mouvements anti-juifs éclatèrent partout en Algérie, en protestation contre l'infinis décret.

On a objecté un peu vite : « Mais, l'effet a suivi la cause à un quart de siècle d'intervalle... »

Voire : les émeutes de 98 eurent une cause économique d'abord, la pénurie des vivs, qui provoqua chez nous les troubles agitateurs de Champagne et du Midi... La crise économique née de la pénurie provoqua le mépris de l'indigène. L'usurier juif intervint pour se faire payer, sans, alors, l'explosion de la colère générale fut immédiate contre ce décret qui mettait le juif au-dessus de ceux qu'il exploitait impunément, voilà tout!... Tant qu'il a mangé à son saut, le peuple d'Algérie a protesté...

La situation était identique en 1935, au plus fort du

« malaise algérien ». La crise sévit avec plus d'intensité, aujourd'hui, car il n'y a rien de changé en Algérie. Toujours le même régime en même détesté, avec sa clique stérile de maçons et de fonctionnaires ennemis de la Révolution nationale...

Ces derniers ne comprennent-ils pas que la France doit s'intégrer dans le nouvel état communautaire européen et commencer par se débarrasser de ses juifs?... Non ; que périsse la France, mais que vivent les juifs, pensent trop de spontanéistes criant au pogrom et au retour à l'abscurationnisme...

Ils ne voient pas que le Musulman, trop longtemps bafoué, dupé, en a assez, qu'il ne veut plus, chez lui, d'oppression juive, que le peuple d'Afrique se lève pour chasser lui-même le juif, comme en Allemagne il a été chassé non par un parti politique, mais par le peuple allemand.

Israël a chassé les Ecuménistes d'Afrique ; il a détruit l'empire d'Occident reconstruit par Napoléon ; va-t-il faire en sorte que la France, vaincue, par ailleurs, soit occupée de l'Algérie ? Le laisser-on faire ou prendra-t-on compte ce soudain les mesures de salut sans lesquelles les Musulmans nous chasseraient des pays du Maghreb?...

Roger DESSERT.

Professeur à l'Institut International des Hautes Etudes de Nice
(Créer : Origines des relations entre Nations d'Occident et Pays Méridionaux, Office de la Méditerranée)



Deux vues prises au cours de la célébration de l'Arbre de Noël, offert par l'exposition "Le Juif et la France".

LE JUIF ET LE DROIT POSITIF FRANÇAIS

Nous terminons précédemment en déplorant que la loi du 2 juin 1941, qui est le chartre actuelle des Juifs en France, ne comporte pas une définition satisfaisante du Juif.

L'article premier de cette loi est, en effet, ainsi conçu :

1° Celui ou celle, appartenant à une confession quelconque, qui est issu d'un ou de deux grands-parents de race juive, ou de deux seulement et qui ont contracté cet mariage l'un de deux grands-parents de race juive.

Et repris comme étant de race juive le grand-parent ayant appartenu à la religion juive.

2° Celui ou celle qui appartient à la religion juive ou y appartenait le 25 juin 1940, et qui est issu de deux grands-parents de race juive. Le non-appartenance à la religion juive est établie par le procès de l'inscription à l'un des autres confessions reconnues par l'Etat avant le loi du 2 décembre 1905.

On remarque, tout d'abord, que cette définition — si tant est qu'il y ait une définition — dénature, en s'en réservant au créateur religieux, le véritable terrain sur lequel doit être posée la question juive.

La pratique, d'autre part, montre que la définition se révèle trop souvent inopérante, tant elle prête à la fraude et permet d'échapper aux nombreuses.

Elle est, certes, très difficile d'adopter, pour entrer dans une définition du Juif, un élément constant et commun à tous les Juifs, c'est évidemment une erreur que d'avoir retenu le facteur religieux comme unique critérium pour une telle définition.

Cela tend à laisser penser, à première vue, que le rétablissement de la question juive revêt chez nous un caractère uniquement confessionnel, alors qu'en réalité, le seul point de vue auquel doit être résolue la question juive est le point de vue racial.

La source de la protection de la race française est le seul qui doit dominer la question.

Ce n'est donc pas une croisade moderne contre des infidèles qui est amorcée, c'est moins et c'est plus tout à la fois.

Il est donc légitime, pour cette première raison, que le législateur du 2 juin 1941 ait eu devoir se fonder sur le seul critérium religieux pour déterminer qui est Juif ou qui ne l'est pas.

Il est légitime aussi que la loi ne soit pas plus complète en ce sens qu'elle laisse transparent en dehors de son assiette certains Juifs, nombreux chez nous, et qui sont pourtant les plus redoutables, parce que, souvent, ils ont une des plus regrettables caractères de leur race, les traits de leur origine suspecte. Tel est le cas des enfants naturels issus de Juifs, des mérités et ces nombreux mérités, déguisés en France depuis peu, faisant le Juif, mais sans ascendance connue ou contrôlable.

Ces individus peuvent continuer librement à se mêler à notre société et à notre sang.

Ce n'est pas une platonisme que de faire remarquer à cet égard que la loi du 2 juin 1941, en se fondant pour décider qu'un individu est Juif ou non, sur la recherche de la religion pratiquée par lui ou ses ascendants, ne va qu'à plus facile et rapide d'abord, comme toute, les membres de familles juives « régulières » ou se trouvent depuis plusieurs générations en France.

Elle donne ainsi l'impression de s'en prendre surtout à ce qu'il y a de moins indésirable parmi les Juifs : à ceux qui sont connus dans la société et qui sont les moins dangereux du point de vue racial parce qu'ils se perpétuent entre eux : à ceux, enfin, qui, Français depuis plusieurs générations, ont partagé les vicissitudes de notre pays et, pour

avoir parfois payé de leur personne, se sont acquis des titres de civisme.

Or, ce sont ceux-là, dont on peut remonter les générations chez nous, qui possèdent être frappés d'abord, alors que le Juif véritable, arrivé depuis peu d'on ne sait où, dont l'accent comme le langage hébété ante le russe et le petit nègre, demeure triomphant au milieu de l'orage.

Devant de tels exemples, M. Toudemont, qui ignore tout de la question juive, est désempé : il ne comprend pas, il s'indigne et ose à la persécution.

Sans doute, il a tort... mais il est trompé par ce qu'il voit.

Les textes mal pris en pareille matière servent les intérêts des Juifs et vont au rebours du but poursuivi.

Attention ! car, des nouvelles lâches qu'on lui envoie, le Juif sait se faire de bonnes armes.

Mais c'est aussi dans son application pratique que l'inefficacité de l'article premier de la loi du 2 juin se révèle, on peut le dire, avec éclat.

La pratique a déjà eu le temps de démontrer qu'il est facile d'obtenir des certificats de complaisance ou apocryphes établissant que tel Juif ou tel de ses ascendants Juifs étaient d'obédience catholique ou orthodoxe.

On sait que les registres des paroisses, comme les registres tenus dans les temples des autres confessions, n'ont pas un caractère officiel ni surtout d'authenticité, et que rien n'est plus facile que de les falsifier impunément par voie de modification ou d'addition.

Sous prétexte que les menues pièces contre les Juifs avaient l'aspect d'une lutte « cathédrale », on renonce beaucoup trop de complaisances coupables dans les milieux et chez des personnes qui devraient, au contraire, être les soutiens et les témoins des efforts faits pour le redressement moral du pays et l'assainissement de sa race.

Il s'est, de plus, créé, et il existe, des officines qui, moyennant finances, se chargent de dénicher à qui le demande des extraits de baptême, certificats de mariage ou de première communion, brevets de catéchisme de protestants, etc. Les registres, ou de prétendus registres de paroisses, aujourd'hui disséminés, ont été utilisés avec succès à ces fins.

Décider donc, ainsi que le fait la loi française, de la race d'un individu uniquement sur le fait extérieur de son rattachement au culte juive ou à un autre culte, est une méthode d'autant plus approximative qu'elle laisse toutes les possibilités de fraudes et qu'elle est totalement inopérante d'ailleurs d'individus sans ascendance ou qui ont été détachés de toute religion.

À lui seul, le facteur confessionnel, retenu comme unique critérium du Juif, apparaît donc comme inopérant et insuffisant.

Cela, certes, ne veut pas dire qu'il n'y a pas de ce qu'a fait la loi, il faille systématiquement l'écartier ; il doit, au contraire, être conservé comme un élément important d'appréciation, mais non pas comme seul élément d'appréciation.

Il doit être retenu pour venir étayer ou corroborer d'autres indices.

Nous indiquerons prochainement quels pourraient être ces indices et le nécessaire qu'il y aurait pour être utile, de créer une commission composée de techniciens qui, à l'image de l'Institut de Recherche des Ascendants Familiaux existant outre-Rhin, se prononceraient sur les cas incertains ou particulièrement délicats.

Jacques de CAMARÉ

(A suivre.)

PARIS



INCONNU

DÉFENSE DE MESTRE NICHOLAS FLAMEL TRANSCRIPTVAIN JURÉ

51, rue Montmorency!

La maison dite de « Nicolas Flamel », qui jadis n'y demoura.

Maison, dite de « Gessat-Pignon », écriture Roggegode et Dumoin, construite en 1437, connue maison d'aumône, par le riche écrivain public et libraire, Nicolas Flamel, ce gens de métiers demeurant en bas, sous St Guilbert de Metz, et du loyer qu'ils payaient étaient seules passées laboureurs en haut. On lit encore l'inscription exigente des locataires une prière journalière pour les trépassés...

Les gens de métiers ne payaient pas, d'ailleurs, un loyer excepté. Ils étaient assésibles à ceux que M. Léo Languier cite dans « Le Fauteur d'Or », et la redévance qu'ils versaient à leur propriétaire était sans doute du même genre que celle exigée d'eux par les colporteurs d'impôt.

L'apprenti, dit M. Léo Languier, copiait une page de rôle de la Taille de Paris pour l'an 1292. C'était le roi Philippe le Bel qui avait fait recenser les riches gens de sa bonne ville mandés à l'impôt. Avec beaucoup d'attention, Nicolas Flamel examina la copie de son élève. Les dernières pages étaient consacrées aux deux tiers ou coin desquelles il avait fait bâtir sa maison, et il lut : Agnès la Turmaine, 6 sols., Bernard Fenouillère, 12 deniers., Thomas Tue-Pois, 12 deniers., Aulne, inventaire de testes, 8 deniers., Jehan Le Béguin, 2 sols., Marie la Barbière, 2 sols., Denise la Gaisnière, 4 sols.,

Mais l'abbé Vilain, historiographe de l'illustre libraire, nous apprend que, souvent, Flamel ne demandait pas d'argent à ses locataires :

Nous, hommes et femmes laboureurs demeurant au poché de cette maison qui la faisoit en bas de grès nul quatre cent et sept sous tenus, chacun au droit soy, dire tous les jours une paternostre et un Ave Maria en priant Dieu que au grace face pardon aux pauvres pecheurs trespassés, Amen.

Telle est l'inscription qu'on lit encore, 51, rue Montmorency.

L'ALCHIMISTE

Car Nicolas Flamel, transcriptvain libérai juré du roi Charles V, et sa femme, Pernelle, étaient pieux et dévotibles.

Il est impossible, cependant, de parler chimie, grand-œuvre, pierre philosophale et autres choses de la science au moyen âge, sans que le nom de Nicolas Flamel ne vienne immédiatement à l'esprit.

Ce, ni Guilbert de Metz, qui lut, lui aussi, un transcriptvain expert éclairé juré et qui connut plusieurs chroniqueurs à son comble et contemporains, ni l'abbé Vilain, ne nous ont dépeint Flamel autrement que comme un travailleur acharné, aimant les arts et pratiquant le bien. D'ailleurs, pas un mot.

Il était riche, c'est un fait. Cette richesse, il la tenait de son labeur et de ses économies. Il fut peut-être le plus grand propriétaire parisien du moyen âge. Les comptes de la fabrique de Saint-Jacques-le-Bouterrie nous apprennent que Flamel avait des maisons au cloître Saint-Merry, à la porte Brodeur, à la place Maubert, dans les rues Saint-Martin, des Gravilliers, du Temple, Beaubourg, des Blancs-Manteaux, de lauz, etc.

Tous ses locataires n'étaient pas logés gratuitement. Il avait, de plus, des créances hypothécaires à Saint-Laurent, La Villette, Saint-Ladre (haut du faubourg Saint-Martin), la Chapelle Saint-Denis, Chézel (Auteuil), Surcouff, Nanterre, Châtea, Rueil et autres lieux.

Toutes ces ressources remplissaient un beau revenu. Ou'avait-il eu besoin de pierre philosophale? Ni lui, ni dans Pernelle n'étaient avares.

(ISRAËL DORIT)

Mais, pour loger gratuitement rue Montmorency ou dans quelque autre maison d'aumône de Nicolas Flamel, il fallait faire le signe de la croix, dire une prière, être chrétien, enfin.



C'était écarter du même coup toute possibilité d'avoir quelque locataire juif. C'était, du moins, en ces temps de haute loi, réduire au minimum les chances — et la malchance — d'héberger des Juifs.

Voilà certainement qui ne laisse pas l'affaire d'Iraël. Penser donc! On ne pouvait pas louer « à l'œil » dans les maisons de Nicolas Flamel! Un Goli avait imposé un volonte de Goli aux fils d'Abraham et en plein ghetto! Quel soufflet pour la race élie!

Il fallait tirer vengeance de cet affront, car, comme dit le « Talmud » : **Les Juifs sont plus agréables à Dieu que les anges. Quiconque nuit à un Juif insulte Dieu et mérite la mort.**

Au moyen âge, toute accusation de « Souffleur », d'alchimiste, de chercheur de pierre philosophale était grave et mortelle toujours, sans suite d'une sentence de mort sur le bûcher.

Accuser Flamel était facile. Le naïf copiste n'avait-il pas eu, entre les mains, des livres, des manuscrits, dont le contenu sentait le lapot? Le livre des « Laveuses », par exemple?

Le livre des « Laveuses », dit Albert Poisson, n'a jamais été imprimé. Il existe à la Bibliothèque Nationale sous la cote 19.378. C'est un volume de 11 cm. et demi de large et 13 cm. et demi de long. Il est relié en veau, mais cette reliure... n'est pas celle que Flamel y avait mise...

Le volume se termine par ces mots : **Le présent livre est et appartient à Nicolas Flamel, de la paroisse Saint-Jacques de la Boucherie, lequel l'a écrit et relié de sa propre main.**

Il reste à savoir si le mot : « écrit » ne veut pas dire copié. Il est probable que Flamel, qui avait sous ses ordres de nombreux scribes et secrétaires — Mais en avait aussi, parait-il — a « écrit » pas mal de livres, et de tous les genres.

ET JUSQUE DANS LA TOMBE

Le « Livre des Laveuses » ne prouve rien. Certaines sculptures du tombeau de Nicolas Flamel ne prouvent rien non plus. Ces sculptures, aujourd'hui dispersées, seraient, parait-il des représentations de gravures extraites d'un livre d'édification, attribué à... Abraham juif!

Le bout de l'oreille se montre ici. Drumont déclarait que le Juif déposait toujours la mesure. Il aurait pu citer, dans « La France juive », Flamel, cette victime de la rancune hébraïque.

D'ailleurs, les accusations d'Iraël ne devaient vraiment virulentes qu'après la mort de Flamel et de dame Penelle. Du vivant de ces époux charitables, les critiques juives se bornaient sans doute à des chuchotements et à des racontars. Toute une vie de labeur et de bonnè, une ardente pitié aussi, préséptaient Nicolas Flamel et dame Penelle. Un mur s'élevait ainsi entre le transcrivain juré et la malchance juive. C'est ce mur, fait de compétition et de solidarité, que nous devons maintenant rebâtir, sous peine de voir disparaître toute notre civilisation.

C.-E. DUGUET.



les SCANDALES Juifs

J'ai encore le souvenir très précis de Marthe Hanou en correctionnelle ; on se souvient, par l'effluence et le choix des assistants, à une de ses générales courses où il était de bon ton de se retrouver.

L'atmosphère était animée et d'une honnête gaieté (si tant est qu'une telle épithète pût être utilisée en pareille circonstance).

Tout ce monde se mouvait à l'aune dans ces scandales qui passaient être partie de la vie de chaque jour. Il n'était pas question de s'en indigner ; on s'en alimentait comme de nourriture, une nourriture qui à fait espionner tout l'être social.

Au milieu du flot des robes noires, les notes claires des toilettes Miminis étaient accompagnées d'un jousonnement interrompu dans l'attente de l'ouverture de l'audience.

Mme Hanou souriait, tranquille et paraissait sûre d'elle ; de petite taille, boulotte, le visage bien en chair de la lèvre aux contours qui deviendraient vite de l'empatement, avec masculine d'allures, plus femme d'affaires que femme tout court.

Cette agnétique, qui avait conquis la gloire passagère de l'actualité, était-elle une victime ou un requin de la finance ?

C'est le 3 décembre 1928 que Mme Hanou, directrice de l'hebdomadaire « La Gazette du Franc » et présidente-impératrice de la Compagnie Générale Financière et Foncière, avait été arrêtée pour attente à l'épargne publique.

Un certain monde s'en amusa. On en fit le sujet de plaisanteries en Bourse. Mais la mesure prise avait provoqué le désespoir d'une autre catégorie de citoyens, toujours la même, celle qui se laisse prendre à tous les appâts, même les plus grossiers, le veau d'or des petits épargnants. Mme Hanou promettait à ses souscripteurs un fort croquet inédit qui dépassait sensiblement celui qui pouvait être perçu des comptes courants bancaires, ou des placements de père de famille.

L'avantage était sensible, les mots employés prometteurs. Il n'était question que de Haute Banque, de Haute Finance, de Finance Internationale, avec manœuvres qui assuraient le respect d'à ces forces considérables, lesquelles finançaient à de très modestes capitales l'honneur de solliciter leur collaboration.

La projection était alors facile, surtout auprès des gens modestes et particulièrement en province. Plus les clients éventuels, auxquels on s'adressait, étaient des gogos-petits,

plus ils étaient dans leur existence normale dans à la détente, appliqués une rigoureuse économie à leurs besoins, n'ignorant point qu'un sou ajouté à beaucoup d'autres fait par lui une petite fortune, plus ils étaient disposés, sans réflexion et presque sans efforts, à abonder vers les mains d'exploiteurs sans scrupules le fruit de nombreuses années de travail, ouvert de toute une vie de peine.

Sans doute, ils étaient bien un peu coupables eux-mêmes. Dans une escroquerie, il arrive fréquemment que l'escroqué mérite d'être réprimandé presque tout autant que l'escroc. Les épargnants ne péchant-ils pas par un excès de naïveté trop élevée ? Ne péchant-ils pas par manque de réflexion ? N'auraient-ils pas dû se dire qu'un rapport d'argent trop élevé ne peut pas être normal, se peut être obtenu que par des combinaisons dangereuses qui finissent par se retourner contre leurs bénéficiaires, à moins qu'il ne s'agisse plus simplement de promesses que leurs auteurs n'ont pas l'intention de tenir.

Certes, tout cela est vrai en partie, mais le coupable est bien celui qui joue le rôle du serpent tentateur, et l'on sait que les fils d'Ève sont, depuis la première pomme, des êtres tâtiles et insatiables qui obéissent à la première tentation.

En l'espèce, le démon tentateur était un mauvais génie féminin. Elle présentait sa revanche en jouant le rôle inverse de celui qu'elle jouait aux temps bibliques.

Marthe Hanou était bien entourée. Il y avait son ex-mari et compère, Lazare Bloch, et les autres fils ne manquaient pas dans son entourage ; le secrétaire de rédaction de la « Gazette du Franc » appartenait à la race élue et s'était la joie de recevoir les sollicitations de ses confrères journalistes.

Marthe Hanou avait, sous le titre général de : « Compagnie Générale Financière et Foncière », lancé des syndicats qui devaient opérer en bourse de façon nouvelle sur une valeur choisie. Pour obtenir ce résultat, il fallait un capital de manœuvre important, d'où appels répétés aux épargnants par le truchement de la « Gazette du Franc », d'abord, puis de « Forces ». Naturellement, les cotisations, qui n'étaient pas des accidents, ne se vendaient jamais quelle était la valeur sur laquelle le syndicat dont le titulaire partie devait opérer. Il se contentaient des promesses générales faites, sans chercher à suivre la tactique.

Pour drainer les fonds dont Marthe Hanou avait de plus en plus besoin pour agir en Bourse, elle lança : « l'Inter-

presse », le « Concertum français de Bourse et de Gestion », la « Société Française des Valeurs au comptant », etc. Les gens de finance ne sont jamais embarrassés pour créer des sociétés et des syndicats aux titres ronflants et étonnants. Ce n'est pas là le plus difficile ; il suffit d'un peu d'imagination ou d'adresse dans le choix des mots.

Bien entendu, les dividendes promis étaient tout plus gros les uns que les autres et les fonds affluèrent, d'autant plus que les intérêts annuels furent effectivement versés pendant quelques mois. Le procédé est classique, il inspire confiance pour multiplier les opérations. Les tisseurs professionnels s'ignoraient pas, de même, qu'il faut d'abord rendre les petites sommes qu'on emprunte pour réclamer ensuite de plus grosses qu'on ne rend jamais.

Il faut, du reste, reconnaître que lorsque Mme Hanou fut créée, le 3 décembre 1928, sur l'ordre de Raymond Poincaré, l'actif de la « Gazette du Franc » et des syndicats adjoints était à peu près égal au passif.

Dait-on dire que l'affaire fut particulièrement honnête et régulière ? N'est-ce pas plutôt que la mesure prise venait trop vite pour avoir pu permettre à Mme Hanou et à ses collaborateurs de se servir ?

Marthe Hanou fut internée à Saint-Lazare. Après une grève de la légalité qui dura 23 jours, elle s'évada de la pri-



MARTE HANOU

son avec une facilité qui provoqua l'indignité dans tous les milieux et permit aux charbonniers de renouveler leurs coupes sans trop de peine. Que ce temps ait déjà lieu !

Ce fut ensuite la liquidation de la « Gazette du Franc », le procès pendant lequel les experts-comptables se disputèrent à l'encre. En 1930, Marthe Hanou écrivait son constat en promettant de démentir tout de façon totale ses créanciers, une promesse est toujours possible.

C'est alors qu'elle fonda son nouveau journal « Forces », dans lequel elle vitupérait contre ce qu'elle appelle « les Dieux », ses spéculateurs « insensés et puissants qui à chacun moment ne sont surpris par les événements, qui sollicitent la bourse dont il n'est pas d'essence qu'ils ne soient sortis vainqueurs ».

Et Marthe Hanou, nouvelle justice qui s'élève en vengeance contre ceux qui l'ont abandonnée, attaque la Banque Oudin, deux laquelle plusieurs politiciens sont compromis. Puis, c'est la Banque Nationale de Crédit qui est l'objet de ses louables vengeances. C'est ensuite Krueger, le roi des alkermets, qui est visé. Mais Mme Hanou se casse les dents sur Sir Desdang, de la Royal Dutch. On l'arrête, à nouveau pour vol de documents dans le bureau du ministre des Finances. Fuite de preuves, en la cellule, et « Forces », sous le titre éblouissant de « Le Secret des Dieux », continue ses attaques contre la Haute Finance et ses pontifes.

Faut-il voir, dès lors, en Marthe Hanou, une libériste de la petite épargne, s'attaquant avec une sincérité désarrêtaée aux requins qui roquent entre deux eaux, respirant et creusant dévouement une maison d'empereurs, mais nécessaire ?

Voire... C'est comme s'il fallait admettre et couvrir de fleurs les rédacteurs des petits journaux français qui s'attaquent à telle valeur, à telle entreprise ou à tel spéculateur pour garder le silence quantité que de généreux subsidés viennent leur fermer la bouche. Les uns et les autres vivent dans la même soude, vivent du même mal, cette lièvre vivante de la spéculation qui a fait de tels ravages. La race même à laquelle appartient Marthe Hanou laisse difficilement croire qu'elle ait pu jouer ce rôle d'incriminateur brebis qui veut expédier les auteurs de sa lazzarète.

Elle aurait pu être toute elle-même.

Quels étaient les rapports réels de Mme Hanou avec ces quelques gros financiers juifs formant une internationale qui, pour n'être pas la troisième, n'en est pas moins dangereuse : ces deux dont Mme Hanou se déclare être l'ennemie, peut-être parce qu'ils n'ont pas voulu lui faire de place dans leur Olympe d'or, peut-être aussi parce qu'elle leur était plus utile comme adversaire opposée que comme servante dévouée ?

Il semblait qu'il y avait là quelque chose de boutique entre continents.

Le danger grave était d'appâner grossièrement les épargnants par des intérêts trop élevés pour pouvoir être réellement servis ; d'entretenir une fièvre de spéculation de nature à troubler les foyers, à entraîner le mélange des fortunes modestes, ou des humbles qui veulent grossir le fonds de réserve de leurs vieux jours ; de développer ce désir de fortunes rapides et immenses, et, par là même, de troubler profondément l'édifice social ; de risquer les qualités profondes qui font la force d'une race.

Cela fut le travail de la femme juive, et, malgré son rôle de légende, Mme Hanou y a assez largement participé pour que son nom fasse partie de ceux qui nous rappellent des scandales dans la France à profondément souler.

André SAUDEMONT.



LES JUIFS EN MÉDECINE

La médecine fut exercée primitivement par des clercs qui tenaient des écoles épiscopales. A Tours existait l'école de Saint-Gatien. Le fameux Abélard fut élève de ces écoles épiscopales et professa la médecine à Melun. Il n'était pas dans question de nationalité. Des Juifs pratiquèrent cet art depuis le IX^e siècle jusqu'à la fin du XII^e.

Les clercs furent définitivement écartés de la médecine par saint Charles Borromée, au concile de Milan. Mais, dès un décret de l'Université, paru en 1322, et des édits du roi Jean, en 1332 et 1353, avaient interdit l'exercice de la médecine à toute personne qui n'avait pas pris ses licences à l'Université. (Dechambre, « Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales », article : médecine (exercice de loi), p. 564 et p. 565.)

De tout temps, les Juifs se sont rendus insupportables aux chrétiens ; ainsi, la papauté dut-elle imposer aux Juifs une législation sévère qui dut les isoler des chrétiens, afin de protéger ceux-ci de la malveillance juive dans tous les domaines : politique, moral et financier.

En 1221, Honorius III obligea les Juifs à porter un signe distinctif.

En 1233, Grégoire IX leur interdit d'employer des domestiques chrétiens.

En 1442, Eugène IV leur interdit de vivre en contact avec les chrétiens ; il interdisait aux Juifs d'être « ni fermiers, ni gérants, ni entrepreneurs, ni locataires (de champs), ni cultivateurs, ni éleveurs, ni intendants, ni courtiers, ni agents de mariage, ni accoucheurs ; ils n'exercèrent aucune fonction dans les maisons des chrétiens ; ils ne devaient non plus engager aucune œuvre, accepter aucune fonction, exercer aucun métier, aucun art en commun avec les chrétiens ».

Le 19 janvier 1557, Pie V interdit aux Juifs de posséder des immeubles.

En somme, depuis la plus haute antiquité, les Juifs se sont montrés toujours pareils : insociables, désordonneurs, corrupteurs, insatiables.

Pour en revenir à la médecine, tous nos rois, de Charles VI à Louis XIV, accordent aux facultés et corporations le privilège d'autoriser l'exercice de la médecine dans les zones qui sont sous leur dépendance.

L'absence monarchique n'intervient que de très haut pour décerner les privilèges et pouvoirs des facultés, des collèges ou des corporations ; ces corps de médecins avaient le droit de régir toute la profession, aussi bien pour la

question des études que pour l'exercice de la médecine proprement dite.

Le monarche attirait bien les étudiants étrangers vers les écoles françaises, mais il sentait bien que nos rois n'avaient d'autre préoccupation que de développer l'influence française à l'étranger, car les étudiants, libérés de leurs longues études, retournaient chez eux sans pouvoir s'agréger aisément à la corporation.

Il y avait, en réalité, accord entre le pouvoir central et les facultés pour attirer en France les médecins étrangers les plus réputés. Une sélection était faite pour ceux qui souhaitaient se faire chez nous. Mais on prenait bien soin de procéder à une sélection afin d'écartier les médecins dont la valeur sociale semblait insuffisante.

On citait ainsi en France des savants tels que l'anatomiste Biondi. En 1665, il exposa son « Discours sur l'anatomie du cerveau », la faculté l'accueillit avec « grandes démonstrations d'honneur ». Winslow vint en France en 1698 pour s'y faire connaître dans l'étude de la médecine. Le roi le combla d'honneurs. Il fut élu à tour de rôle de l'Académie des sciences, médecin de l'Hôtel-Dieu en 1710, professeur de chirurgie, médecin de l'Hôpital-Général, interprète à la Bibliothèque royale, docteur-régent de la faculté, professeur d'anatomie en 1753. Métrich fut appelé en France par Colbert après sa découverte de l'opium-chamba, et l'on fit tout pour le retenir. Il fut médecin des hôpitaux, inspecteur général des hôpitaux de la Flandre française.

L'organisation du corps médical, ébranlée dans le cours du 4^e siècle, fut définitivement jetée par terre le 16 août 1792. A la demande de Talleyrand, qui prétendait qu'« elle ne répondait plus, ni aux lumières, ni à la civilisation de l'époque », la Convention supprimait les universités et les corporations savantes. Dix-huit facultés et quinze collèges ou corporations médicales furent supprimés. Postérieurement, l'exercice de la médecine était ainsi ouvert à tout venant. L'organisation corporative abolie ne fut pas remplacée. Nous étions alors en pleine tourmente et en plein désordre.

De 1792 à 1803, l'exercice de la médecine fut libre ; aucune preuve n'était demandée à celui qui se prétendait médecin.

En 1798, l'Etat impose bien aux médecins le paiement d'une patente, mais n'élaborait un règlement sur l'exercice de cet art.

Les Juifs, naturalisés en bloc en 1791, se rubraient sur la médecine, profession devenue libre.

La loi du 19 ventôse, an XI (10 mars 1803) consacra bien un article spécial aux médecins étrangers, l'article 4, par lequel le gouvernement se réserve le droit absolu d'accorder, à son gré, à un médecin étranger le faveur de dispenser ses soins dans notre pays.

Ce ne furent nullement des savants étrangers qui bénéficièrent de cette clause, mais bien des tas de Juifs, protégés de ce régime : aussi, ces déclarations d'autorisation, accordées dans des buts politiques, donnèrent lieu à de multiples abus. Cette loi, qui régit la médecine jusqu'en 1792, bien que déclarée « loi nécessaire, salutaire et bienfaisante à ce moment », n'êta nullement à l'ignorance et à l'avidité charlatanesque des Juifs les moyens de nuire à la santé des citoyens d'alent, car « il s'agissait tout d'abord, écrit

H. Montarier, de reconnaître les droits acquis, de régulariser les positions anciennes » ; l'exercice légal de la médecine, tant par les empiriques que par les Juifs, donna naissance à d'innombrables et funestes abus.

Dans l'espace de cinquante ans, de 1815 à 1865, 256 médecins étrangers ont obtenu cette autorisation : du 1^{er} janvier 1855 jusqu'en 1865 inclusivement, il y a eu 62 équivalences de grades accordées aux étrangers, 7 de doctorat, 55 d'officier.

Dans ces chiffres, ne sont pas compris les Juifs qui s'étaient déclarés médecins de 1792 à 1803 et qui furent nombreux, à n'en pas douter, ces onze années d'anarchie véritable furent mises à profit par la race envahissante, accapareuse, qu'est la race juive.

(À suivre.)

Docteur Fernand QUERREUX.

AU CORPS SANITAIRE FRANÇAIS

La loi du 18 août 1940, sur l'exercice de la médecine, de la dentisterie et de la pharmacie en France, tant attendue par le Corps sanitaire français tout entier, loi excellente mais appliquée avec une lenteur désespérante, a déjà vécu. L'Etat Français — à l'ironie des mots ! — vient de s'ériger en défenseur des mortelles, métriques et Juifs en abrogeant cette loi du 18 août 1940 par la loi du 22 novembre 1941.

Avec cette loi pro-métrique et pro-juive, tous les mortelles youtres peuvent prétendre désormais à l'exercice de cet art.

Sous la Troisième République, avec les Blum, les Herriot, les Sarraut et consorts, volets de la Judéo-Maçonnarie internationale, cela pouvait peut-être se concevoir, mais sous un Etat français ayant pour chef un Maréchal vénéré, cela semble incroyable.

Nos dirigeants, en imaginant ou en acceptant cette loi, se font les complices des pires ennemis de notre pays.

Si cette loi absurde, injuste et inopportune n'est pas abrogée, un divorce certain s'établira entre le Corps sanitaire français et ses dirigeants.

Nous ne cessons de clamer : la médecine, la dentisterie, la pharmacie aux seuls Français de France !

Docteur Fernand QUERREUX.



L'EMPRISE JUIVE SUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

LES JUIFS ET LA QUESTION DU BLÉ

Le problème du blé tient son importance du fait que, de lui, dépend le gagne-pain de millions de Français (agriculteurs, meuniers, boulangers, artisans ruraux, consommateurs de toutes sortes).

Ce problème, comme tous les autres, d'ailleurs, est lié en France à la question juive.

Nous verrons, dans cet article, qu'on fut et à mesure que la puissance juive augmentait en France, la différence entre le prix du pain et le prix du blé à la production s'accroissait parallèlement, pour laisser un bénéfice de plus en plus important aux financiers juifs.

Enfin, après la conquête totale du pouvoir par les juifs (Front populaire) en 1936, l'Office du Blé a été institué.

Comme nous le verrons, cet Office a permis aux trusts juifs de prélever une somme de 7 à 8 milliards de francs par an sur le peuple français.

Pour bien comprendre le problème du blé, il faut étudier les trois phases de son évolution :

- a) de 1918 à 1928 ;
- b) de 1928 à 1936 ;
- c) de 1936 à la période actuelle.

Pour chaque période nous allons voir :

- 1° La position des juifs au point de vue gouvernemental ;
- 2° Leur façon d'opérer pour réaliser leurs bénéfices.

A) PÉRIODE DE 1918 à 1928.

Position des juifs au point de vue gouvernemental.

Dans le monde, la fin de la guerre 1914-1918 avait vu la puissance juive monter considérablement.

Après la paix de Versailles, et la juifs ont pu exploiter le peuple allemand vaincu jusqu'en 1933, par contre, en France, la loi a été obligée de mettre leur existence en veilleuse jusqu'en 1928.

La France victorieuse était, en effet, devenue nationaliste et avait élu la Chambre « bleu horizon ».

Pendant toute cette période, et la puissance des juifs n'a pas été diminuée, elle n'a pas été augmentée non plus.

FAÇON D'OPÉRER DES JUIFS DE 1918 à 1928.

Pendant cette période, les juifs ont opéré de la façon suivante :

ils ont subi l'engouement pour la culture et se sont mis à exploiter d'importantes terres en Brie et en Beauce.

Les juifs, producteurs du blé, ont fait monter le prix de cette matière à tel point qu'en 1926, en fin de saison, le franc était coté 0 fr. 30 et le prix du kilogramme de pain était de 2 fr. 31, le blé cotait 240 francs le quintal.

Depuis, à cette époque, le prix du blé subissait des variations importantes du fait de la spéculation des trusts juifs.

Ceux-ci, en effet, contrôlaient la plupart des journaux français. À la fin de la saison, ils laissent paraître des articles sensationnels annonçant l'achat, par des sociétés bancaires en Amérique, de quantités invraisemblables de blé à un prix très bas.

Pendant cette période de propagande, aucun achat n'étant fait aux producteurs français, les cours baissent, et les producteurs ayant besoin d'argent vendent leur blé à vil prix.

La majeure partie de la récolte était alors achetée au prix bas par les trusts.

Cette opération terminée, les journaux démentaient leurs premières informations et les cours redevenaient normaux. Les juifs avaient ainsi réalisé leur « *Belle Bénédicte* ».

Résumé. — De 1918 à 1928, les juifs, éloignés du pouvoir, se contentent de faire monter les cours du blé en cherchant à en produire eux-mêmes et de spéculer sur leurs trusts et à la petite semaine sur le dos du producteur français.

B) PÉRIODE DE 1928 à 1936.

Si les conservateurs français ont réussi à éloigner les juifs du pouvoir, de 1928 à 1936, ils ont commis par ailleurs de grosses fautes.

C'est ainsi qu'en a vu s'épanouir toute une pléiade d'organes traités qui avaient adopté les mœurs juives. Les plus représentatifs étaient les *Louches*, *Marshall*, *Gaston Vidal*, *Durieux*, *Potentière*, etc...

Il était alors facile aux juifs de reconquérir le pouvoir et de jouer leur éternel double jeu :

d'un côté, faire couvrir leurs déboires par des organes agissant comme hommes de paille ;

et de l'autre, en dénonçant devant la masse les agissements de ces hommes dits de droite.

Les électeurs se sont alors agouffés de plus en plus à gauche vers les partis communiste, socialiste et radical contrôlés par la France juive. C'est ainsi qu'en a vu apparaître le « *Cartel des Gauches* » et l'« *Association républicaine des Anciens Combattants* ».

Dés lors, les juifs étaient mieux placés politiquement. Ils pouvaient donc, dans leurs spéculations comme pour le blé, faire agir le gouvernement en leur faveur.

Facon d'opérer des Juifs, de 1928 à 1936, pour leurs spéculations sur le blé.

Leur situation politique s'étant améliorée, les Juifs ont pu faire de la spéculation quasi officielle et ont débauché la culture qui ne leur occasionnait que du déficit et des déboires.

Une chose caractéristique de la fin de cette période, c'est la détermination des marchands de blés Juifs de ne plus acheter de propriétés rurales pour les revendre en les monopolisant, mais simplement d'agir comme intermédiaires entre le vendeur et l'acheteur en prélevant une commission souvent des deux côtés à la fois.

Cette façon d'opérer montre que les Juifs étaient sûrs de leur puissance et qu'ils étaient résolus à réduire le paysan à la portion de plus en plus étroite, jusqu'à l'annuler complètement par le communisme Juif.

Pendant toute cette période, les trusts Juifs, maîtres des grands moulins et contrôleurs la Bourse du Commerce, ont eu de la façon suivante :

De oct. vers 1933, stabilité des prix comme suit :

Pain : 1 h. 70 le kilo.

Blé français : 115 h. le quintal.

Blé exotique (argentin, canadien, roumain) : 45 h. le quintal.

Droits de douane payés à l'entrée en France : 70 h. le quintal.

A l'examen de ces chiffres, on peut constater :

a) Que le prix du blé a été sensiblement abaissé par rapport au prix du pain.

Cette mesure a été favorable aux trusts de la meunerie ; mais pour que les petits meuniers ne passent pas en premier et pour les décourager, le gouvernement s'est appliqué à leur créer des ennuis en les obligeant à tenir une comptabilité compliquée et en leur dressant des controverses.

La pression des trusts s'est exercée sur les boulangers pour les obliger à acheter leur farine aux grands moulins.

Si, dans un boulog, un seul boulangier était établi et s'il refusait de s'approvisionner aux trusts, ceux-ci s'obstinaient pas à installer un concurrent dans ce village et à approvisionner ce concurrent en farine.

b) Le prix du blé avait baissé considérablement sur les prix des années précédentes et les lois de culture (maïs-fournure, machines, impôts, engrais) étaient très élevés en France, le cultivateur végétar et les Juifs incitaient à débaucher la culture au profit de l'élevage.

De plus, le gouvernement s'appliquait à créer des ennuis aux paysans qui voulaient faire mouler leur grain pour moudre eux-mêmes leur pain, et les obligeait à des formalités sans fin, tout cela pour qu'ils renonceraient à la culture du blé et à faire eux-mêmes leur pain.

c) Le prix du blé français, de 115 francs, était égal à la somme du prix du blé exotique rendu franco Marseille ou Besançon 45 francs et des droits de douane, 70 francs, soit : 45 + 70 = 115 francs.

Cette construction semblait au profane français ne laisser aucune marge de bénéfice aux trusts et rendre toute importation impossible.

Effectivement, tout Français honnête était dans l'impossibilité de réaliser un bénéfice sur l'importation du blé, mais pour les trusts Juifs il en était tout autrement et tout se passait par le truchement du Maroc.

Le Maroc, et pour cause, n'est pas une colonie française, ni même un protectorat, mais un pays sous mandat ou mieux une propriété privée Juive.

La Banque d'Etat du Maroc n'est pas la Banque de France, mais la Banque de Paris et des Pays-Bas avec le Juif Frady.

Tous les monopoles, les mines, les chemins de fer, les douanes sont, au Maroc, entre les mains des Juifs.

De plus, le Maroc, pays sous mandat, avait le droit d'importer en France un contingent de blé très élevé. Les Juifs s'étaient, de ce fait, réservé une porte de sortie.

Les bateaux de blé de L.L. Dreyfus et Cassata, en provenance d'Argentine ou du Canada, stationnaient dans leur voyage de retour, avec leur chargement de blé, pendant quelques jours dans le port de Casablanca. Là, les douanes marocaines et le gouvernement chrétien leur donnaient un certificat d'origine marocaine pour leur permettre d'entrer leur cargaison en France sans payer de droits de douane, et en profitant du contre-gouvernement. De sorte que les 70 francs de droits de douane constituaient un bénéfice net pour les trusts Juifs, le blé ne leur revenant qu'à 45 h. rendu franco Marseille.

Les Juifs avaient, dans cette manœuvre, poussé l'escroquerie encore plus loin en opérant ainsi :

Le ministre de l'Agriculture de l'époque, député de la Corse, avait obtenu du gouvernement une prime d'exportation de 80 francs par quintal.

Il s'ensuivait que les blés exotiques importés en franchise à Marseille étaient considérés comme blés français et réexportés sur la Grèce et l'Egypte, ce qui donnait droit aux trusts à la prime d'exportation de 80 francs par quintal. Ce dernier bénéfice, prélevé sur le budget, s'est-il dit sur le contribuable français.

Conséquences. — Les résultats de cette politique ont été sensiblement ceux attendus par les Juifs et que Blum commentait en 1936 dans un discours à Saint-Léonard, quand il disait :

« Le capitalisme (soit l'argent moyen) doit se manger feuille à feuille ».

Un certain nombre de meuniers ont disparu et les trusts ont augmenté leurs fournitures aux boulangers, mais le paysan attaché à sa terre et habitué à son train-train, n'a pas réagi sensiblement, en France, Algérie, Tunisie, ses colonies.

Seuls les colons du Maroc, qui vendaient leur blé 40 francs le quintal rendu franco Casablanca, ont héhé et il en est résulté des trahisons nombreuses et la famine pour les indigènes.

De plus, en Algérie, les colons ont réagi vigoureusement. Une minoterie coopérative s'est créée à Mascara, qui vendait la farine aux boulangers 5 % meilleur marché que les trusts, soit 123 francs les 100 kilos au lieu de 130 francs, et qui payait à l'agriculteur 125 francs le quintal de blé au lieu de 115 francs, tout en amortissant son matériel.

Suivant cet exemple, les autres régions de l'Algérie ont voulu copier la coopérative de Mascara, notamment la région de Médéa.

Les Juifs ont vu le danger et le Président général de l'Algérie, qui était Juif, poussé par les représentants des trusts, a interdit la création de ces coopératives, de sorte que, au début de 1936, la situation entre les colons d'Algérie et la faune juivo-marocaine de l'Afrique du Nord était extrêmement tendue.

C) PERIODE de 1936 à 1940.

Faillite des Juifs au point de vue gouvernemental (Front populaire).

Contrairement à ce que croit le Français moyen, ce n'est pas le travailleur qui, malheureux, a créé le Front populaire, mais bien les forces qui commandaient à nos hommes de poche.

Ces trois forces, pour des raisons différentes, se sont coalisées contre la droite. Ce sont :

1° L'Intelligence Service qui a voulu se venger du 24-

sident Laval qui avait refusé d'appliquer les sanctions à l'égard pendant la guerre d'Éthiopie.

L'Intelligence Service a créé le Front populaire en France en 1936, comme en 1789 elle avait créé la Révolution pour se venger de Louis XVI et de la noblesse française qui avaient soutenu Richelieu et La Fayette contre l'Angleterre dans la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique.

Le Front-Maoïste français qui ne perdait pas pas à la droite d'avoir voulu récupérer le pouvoir le 6 février en exploitant l'indigne Styrinsky.

Les Juifs qui, maintenant et dominent les deux forces précédentes, ne perdent jamais une occasion d'améliorer leur position et de se rapprocher de leur but, qui est la domination de la planète par le communisme juif.

Le coup a réussi et si les résolutions de l'axe n'étaient pas intervenues, le 11 juin 1936 aurait vu l'avènement en France du communisme juif. Un mois après, l'Espagne en faisait les frais.

Les Juifs ayant été leur grand coup politique, du fait de l'intervention allemande et italienne, n'en étaient pas moins maîtres de la France.

Le ministère Blum, de juin 1936, renfermait 52 % de Juifs. Les lois qui ont été promulguées à l'époque consacrent la préparation de la France au communisme juif, cela dans tous les domaines.

Pour en revenir à la question du blé qui nous occupe aujourd'hui, les Juifs, en 1936, avaient créé l'Office du Blé.

Façon d'opérer des Juifs après 1936 pour la spéculation sur le blé.

Les Juifs, maîtres du pays, n'avaient plus à se gêner. Ils ont créé l'Office du Blé qui consacrait la maîtrise totale des trusts juido-maçonniques sur le blé en France. L'Office du Blé, entre autres choses, renfermait les dispositions légales suivantes :

Le gouvernement ne reconnaît qu'à certaines personnes, désignées par lui, le droit d'exercer le commerce des blés.

Comme à la Bourse du Commerce, sur doute délégués du marché aux grains, neuf étaient Juifs et trois Franco-Maçons, les Juifs ne donnaient le droit d'exercer le commerce des blés qu'à leurs créatures.

Le payan devait verser certaines taxes aux coopératives, c'est ainsi que le blé payé à une certaine époque jusqu'à 215 francs se rapportait en moyenne, au payan français, que la somme de 160 francs le quintal, le prix du poids étant porté à 3 fr. 15 le kilo.

Ces taxes devaient couvrir les frais d'organisation, et une, pétrole de fonctionnaires, tous agents électoraux, étaient grassement distribués.

En réalité, les taxes payées par le payan avaient pour but de réduire ses revenus et, par suite, de l'encourager à moins ensemencer.

L'Office interdisait, de plus, de semer du blé dans un terrain pendant deux années consécutives.

L'Office payait le blé au payan à des taux différents suivant la quantité livrée par lui, cela sous un couvert démagogique, mais en réalité pour inciter le payan à réduire ses emblavures.

L'Office du Blé prévoyait aussi pour le petit meunier une taxe, soit, étant donné la grande marque que ce meunier avait, en lui imposant des frais supplémentaires en lui interdisant de s'approvisionner en blé chez son voisin, particulier et en l'obligeant à s'approvisionner en grains à plus de 50 kilomètres de son moulin pour réduire ses bénéfices qui seraient été trop importants.

De plus, les agents fiscaux pratiquaient chez lui une véritable inspection.

Pour bien comprendre la portée économique de l'Office du Blé, il suffit de comparer les prix pratiqués en 1936 à ceux pratiqués en 1935 et qui sont donnés par le tableau suivant :

- 1° Prix moyen du quintal de blé payé au payan en France, taxes déduites
- 2° Prix du kilo de pain pris chez le boulanger
- 3° Prix de revient du blé français pour le meunier, toutes taxes comprises
- 4° Prix du blé exotique au quintal, rendu franco non dédouané, Marseille ou Bordeaux
- 5° Montant des droits de douanes au quintal
- 6° Prix de revient du blé exotique passé par le Maroc sans aucune de droits de douane, rendu aux Moulins de Bordeaux et Marseille
- 7° Superbénéfice (sous frais de mouture et bénéfice normal retiré) réalisé par les trusts juifs sur un quintal de blé français (environ)
- 8° Superbénéfice (sous frais de mouture et bénéfice normal retiré) réalisé par les trusts juifs sur un quintal de blés exotiques (environ) n'ayant pas acquitté les droits de douane

240	160	315
2 30	3 15	3 15
45	80	
70	80	
55	70	
0	150	0
160	200	0

Le tableau ci-dessus fait ressortir :

1° Que, en 1937, l'Office du Blé permettait aux trusts de réaliser 100 francs de superbénéfice au quintal sur le total du blé français rendu par leurs grands moulins, tandis que, en 1935, ce superbénéfice n'existait pas.

La somme de 100 francs peut être vérifiée par un payan qui protège la consommation familiale. Sur chaque quintal traité ainsi, il réalise 70 francs de bénéfice avec, en plus, les issues qui lui reviennent, soit 100 francs environ de bénéfices sur le fait de meunier et le boulanger étant rétribués normalement.

Cette différence de 100 francs en 1937 prouve que les Juifs détournent de plus en plus la part du producteur pour s'adjuger la part du lion et arrive finalement au régime communiste qui donne au payan 40 francs par quintal de blé et l'oblige à payer le poids 3 francs le kilo, la différence revenant aux trusts juifs (tout pour l'Etat, à condition que l'Etat soit Juif).

Résultat. — En admettant que les grands meuniers réalisent environ 30 millions de quintaux de blé français par an, le prélèvement des trusts était, pour la France : $100 \times 30.000.000 = 3$ milliards de francs annuellement.

Tous les principes de domination juive ressortent de cette constatation, car ce n'est qu'à partir de 1935 qu'ils ont pu prélever directement sur le blé français et il a fallu pour cela que le gouvernement leur soit totalement inféodé ; ils ont d'ailleurs caché leur prélèvement à l'aide d'une législation et d'une organisation compliquées.

À l'examen de ce tableau, on constate également 2° que le prélèvement des trusts juido-maçonniques sur les blés exotiques a toujours été considérable du fait que, maîtres du Maroc, ils n'acquittent pas de droits de douane.

C'est à cause de ce prélèvement annuel qu'ils ont tout fait pour éliminer les importateurs qui n'étaient pas leurs créatures, et l'Office du Blé, en obligeant des négociants en grains à être acceptés par le gouvernement, a couronné leurs manœuvres.

L'importation du blé était tellement défavorable que la Banque L.-L. Dreyfus a fait construire un grand nombre de cargos spéciaux. C'est aussi pourquoi, après la récolte de 1937, où la France avait produit plus de 15 millions de quintaux de blé en trop, les truits se sont trouvés dans l'embarras ; peu de temps cependant, car, au printemps 1938, la statistique a révélé qu'il y avait eu 20 millions de quintaux de blé importés pendant l'hiver.

Pendant ce temps, le gouvernement à leur aide, refusait de laisser exporter le blé français en Allemagne et en Italie et le faisait dédouaner pour les animaux, aux frais du contribuable français.

Bon an mal an, il fallait pour ces messieurs 20 millions de quintaux d'importation, soit, à 300 francs le quintal :

$$20.000.000 \times 300 = 4 \text{ milliards de prélèvement.}$$

Il s'ensuit que le prélèvement moyen annuel, de 1936 à 1939, pratiqué par les truits, s'est élevé en moyenne à :

$$3 + 4 = 7 \text{ milliards de francs.}$$

C'est pour augmenter ce prélèvement pendant la guerre que le gouvernement français a mis les agriculteurs en congé pour effectuer les semailles à partir du 15 février 1940 seulement, au lieu du 15 octobre 1939.

Le gouvernement avait très bien qu'en agissant ainsi il sécurisait la récolte de 1940 et assurait l'autoconsommation des truits.

LIGNE DE CONDUITE DU GOUVERNEMENT DE VICHY

Le gouvernement a d'abord porté le prix du blé à 220 francs, puis, probablement après enquête, il s'est rendu compte que cette situation n'était pas normale, que les truits conservaient leur superabondance et le prix du blé payé à l'heure actuelle au producteur se monte à 300 francs le quintal.

Ce nouveau prix comporte encore une différence de 15 francs au détriment du paysan, qui provient sans doute des frais de gestion de l'Office du Blé.

Voici qu'il en soit, l'examen des colonnes 7 et 8 du tableau

ci-dessus doit dicter au gouvernement sa ligne de conduite et il doit s'efforcer de réaliser les conditions de 1928 pour les blés français, c'est-à-dire laisser 0 de superabondance aux truits (sans représenter) par les grands moulins.

Pour cela, il doit :

a) Supprimer tous les parasites de l'Office du Blé et les rendre à la production en simplifiant l'organisation de l'Office.

b) Rectifier immédiatement le prix du blé au prix actuel du pain afin qu'en multipliant par 100 le prix du kilo de pain, on obtienne sensiblement le prix du quintal de blé (voir 3^e colonne). Cela est d'autant plus normal actuellement que le taux de blutage a été porté à 87 %.

Puis le gouvernement devrait agir ainsi :

Se mettre en contact avec les autres pays européens et établir le prix du kilo de pain en Europe pour l'appliquer en France.

Le prix du kilo de pain établi, multiplier ce prix par 100 pour avoir le prix du blé payé au paysan français.

Rectifier ensuite légèrement ce prix en tenant compte de la marge convenable à laisser aux meuniers et aux boulangers.

Tout le problème du blé est là, comme, d'ailleurs, tout le problème agricole.

Si l'on veut que le retour à la terre ne soit pas un mythe, il faut permettre aux agriculteurs exploitants de s'outiller et de payer leur personnel le même prix qu'à la ville ; pour cela il faut résoudre les produits de la terre et supprimer la spéculation d'où qu'elle vienne, puis, après la guerre, traiter la question du blé, tout indienne qu'elle soit, sur le plan européen et réaliser cette condition, qu'aux colonnes 7 et 8, qui représentent la part des truits, figurent toujours les chiffres 0.

Pour que la Révolution nationale puisse être considérée comme effective, il faut que les conditions ci-dessus soient réalisées et que le prélèvement des truits soit complètement arrêté.

Marcel DENYS.



(À gauche) L.-L. Dreyfus, magnat du blé et (à droite) son valet : Georges Monnet, ministre de l'Agriculture du Front populaire.



LES JUIFS DANS L'HISTOIRE

LE DÉBUT D'UN ÉTAT JUIF EN « TERRE PROMISE » DE CHANAAN

De la houlette bienveillante d'Abraham à la férule impitoyable de Moïse, dont chaque répression éliminait un épouvantement les Juifs, à la mort de Moïse, se trouvent devant la scène de Chanaan. C'est la promesse « Terre Promise » vers laquelle Abraham, au nom du Dieu des Juifs, a toujours tourné les regards de son peuple, mais qui, si elle est « promise », n'est pas donnée, et que les Juifs doivent conquérir.

Nous avons vu comment Moïse différa quarante ans cette conquête dès qu'il se fut aperçu qu'il avait affaire à un peuple peu courageux par sa nature, et dont les quatre cents ans de séjour en Egypte, en esclavage au service des Pharaons, n'avaient pas renforcé le combativité. En ces quarante années, tous les anciens d'Egypte étaient morts par l'âge, la maladie, les massacres ordonnés par Moïse chaque fois qu'il y avait un manquement à sa loi. Josué, à qui Moïse confia la suite de son œuvre, est en fait un peuple renouvelé. Mais ce renouvellement ne porta que sur les personnes, et les Juifs demeurent une troupe que la Bible nous présente, par un euphémisme plaisant, comme encombrée de « vieillards et de vieillards », que nous retrouvons telle aujourd'hui, trois mille ans plus tard, avec un levé d'indiscipline et d'arrogance incoercible.

L'apitiation vaine, le désespoir qui marquent la race juive, lui ménageaient les pires dégoûtements et vont constituer ce cycle de quatre cents ans de régime démocratique qui s'étend de la mort de Moïse, vers 1450 avant notre ère, jusqu'au commencement du règne de David, 1050 avant J.-C., où commence la période des rois.

Ces quatre cents années constituent l'époque des Juifs, personnages qui surpassaient de la loue de temps à autre pour la délivrance de la servitude où elle retombait à tout moment par son impitoyable férocité à suivre une politique organisée. « Il n'y avait pas gloire de roi en Israël, nous dit la Bible, et chacun faisait ce qui lui semblait bon. » Telle fut ce que nous pouvons appeler la République juive. Il est évident de la suite à la lumière des récits bibliques, trop souvent naïvement invraisemblables, mais qui laissent transparaître le fond des choses à travers des légendes décolorées, pieusement recueillies

dans nos « Histoires saintes », bonnes pour l'assaisonnement des événements.

Le livre de Josué, qui est le récit de l'installation des Juifs dans la terre promise, est plein de ces miracles légendaires dont le but est de montrer que les succès militaires et la prospérité juive sont sous la dépendance de l'arche, représentatrice de la puissance de Jéhovah. Ainsi, quand il s'agit de traverser le Jourdain : « Le Seigneur dit à Josué, ministre de Moïse, mon serviteur, est mort. Lève-toi et passe ce Jourdain, toi et tout le peuple avec toi, vu dans la terre que je donnerai aux fils d'Israël. Ne tremble pas et ne sois pas effrayé, car le Seigneur ton Dieu est avec toi en tout ce que tu entreprendras. » Josué donna aussitôt un ordre aux princes du peuple et leur dit : « Préparez-vous des vivres, car dans trois jours vous passerez le Jourdain et vous irez posséder la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner. » Apprenant, Josué envoya deux espions devant lui pour étudier le passage. Une courtisane du pays à conquérir, nommée Rahab, se prête à la trahison. Nous apprenons ainsi où est le gué du Jourdain et que ce gué est d'accès facile, puisque nos deux espions passent et repassent à travers dans la nuit. Enseigné, Josué se lève avant le jour et décampe. Ici, le récit prend une allure épique et ce gué, traversé en toute simplicité, comme nous venons de le voir, devient un fleuve enflé à pleins bords. L' « arabe », le cofre où est enroulé le matériel sacré servant au culte, marche deux mille coudées en avant, portée par les Léviites. Dès qu'elle est entrée dans l'eau, « les eaux qui venaient d'en haut s'écoulaient en un seul lieu, et grossissaient comme une montagne, tandis que celles qui allaient en bas descendaient dans la Mer Morte jusqu'à ce qu'elles fussent entièrement écoulées. Et tout le peuple passa à travers le lit desséché du fleuve. »

Après ce beau prodige, ce fut celui de la prise de Jéricho, ville forte « ceinte de hautes murailles » que, pendant six jours, les guerriers entouraient une fois chaque jour en accompagnant l'arche du Seigneur ; le septième jour, les prêtres prirent sept trompettes ; tout le peuple cria et poussa de grandes clameurs ; les murs de la ville se renversèrent et chacun entra par l'endroit contre lequel il était. « Les Juifs tuèrent tout ce qui s'y trouvait, hommes et femmes,

enfants et vieillards, les beaux, les treillis et les drus. Seule, fut épargnée Rahab, la courtisane traître. Pour mieux faire, il ne restait plus à Josué qu'à écrire le soleil. Il n'y eut, quoiqu'il en soit, un jour de bataille, pour avoir le temps d'exterminer l'adversaire.

Ayant ainsi traité les Juifs dans la Terre Promise, Josué mourut à 110 ans, dans le seconde moitié du XIV^e siècle avant J.-C. Il laissa à ses successeurs le même peuple caractéristique que la dictature impitoyable de Moïse n'avait pu changer, et dont lui-même avait montré qu'il était plus difficile d'enseigner le bien que de changer le cours des eaux.

Alors, commença la période des Juges.

Les Juges n'étaient pas des juges au sens que nous donnons à ce mot. Ils étaient des guerriers dont l'intervention naissait des circonstances quand le peuple fut lassé de la servitude dans laquelle il se mettait périodiquement aux mains de quelque roi d'Israël de la Terre Promise ou d'un pays voisin, songeant à secourir le joug. La première manifestation du Juge était donc une manifestation guerrière. Il groupait autour de lui le peuple lui-même, et le plus souvent par ruse et par traîtrise, il le débarrassait de son ennemi. C'est ainsi que Aod, sauveur des Juifs, apporta des présents à Eglon, roi de Moab. Il demanda à ce roi une servante secrète, et quand il furent seuls dans une chambre, Aod sortit un glaive qu'il avait caché sous son vêtement et le lui plongea dans le ventre « si fortentent que la poignée suivit le fer dans la blessure ».

Une autre fois, il s'agissait de réduire à l'impuissance Samon, général de l'armée du roi Jabin, qui tenait Israël sous sa dépendance depuis vingt ans. Une femme, Jael, se portant à la rencontre de Samon, qui venait de livrer une bataille malheureuse, lui offrit à boire, et elle le recouvra. Samon dit : « Reste devant la porte de la tente, et lorsqu'on viendra l'interroger et te dire : Est-ce qu'il y a quelqu'un ici ? tu répondras : Il n'y a personne. » Samon, fatigué, s'endormit. Alors, Jael prit un clou de sa tente, sciait un marteau et, frappant avec le marteau, l'enfonça. Samon défilait et mourut. « Ainsi tintait le peuple de Dieu. Mais nul expédient ne pouvait le sauver de son destin, toujours désolé. Il revenait aux mêmes errements, couchant avec les Chanaanites, donnant ses filles aux Chanaanites et complétant, par sa collaboration avec ces ségnales, ce mélange négre qui est une caractéristique profane du peuple juif.

Quand le sauveur des Juifs avait mis l'oppressur à la raison, il posait l'épée et prenait le sceptre du Juge. Il traçait les alliances entre les particuliers et les familles. Cela durait jusqu'à la prochaine aventure, dans des délais alternés qui s'épouvaient entre lui et quarante ans.

Les fonctions de Juge n'étaient pas héréditaires. Elles prenaient fin avec le personnage qui les avait assumées. A ce moment, l'anarchie recommençait : les Juifs retombaient dans l'idolâtrie des dieux étrangers et dans les mariages interdits.

Les lois aux mains des Madianites, qu'ils avaient d'abord vaincus, mais qui s'étaient relevés de ce désastre et tenaient maintenant les Juifs en servitude, depuis sept ans. Lorsque

les Juifs avaient secoué les Madianites plantant leurs tentes chez eux et dévastant tout ce qui était en herbe, ne laissant rien de ce qui est nécessaire à la vie, car ils venaient avec tous leurs troupeaux et avec leurs tentes, et comme des sauteuses, ils occupaient tout. Les Juifs crièrent vers le Seigneur pour demander du secours. Le Seigneur envoya un ange qui s'appela Gédéon. Celui-ci, sur trente-deux mille hommes dont il éloigna les « froids et les craintifs », en garda trois cents. Il les mit de lampes allumées, enfilées dans des voies de terre, et de trompettes, et une nuit il les répartit autour du camp ennemi. A un signal, les trois cents démantelèrent leurs lampes, sautèrent de la trompette et vociférèrent violemment. L'ennemi fut troublé et prit la fuite en poussant des cris et des hurlements. Délivré des Madianites, Gédéon administra le peuple pendant quarante ans.

Jephthé achève sa victoire de façon dramatique. Il s'agissait de délivrer les Juifs de la domination du roi d'Ammon, lequel de l'union des événements, Jephthé fit vœu au Seigneur que, s'il était victorieux, quiconque sortirait le premier des portes de sa maison et accourrait au-devant de lui, il l'offrirait en holocauste. Vainqueur, en effet, Jephthé revint en sa maison, et sa fille unique accourut au-devant de lui avec des chapeaux et des instruments de musique pour lui faire fête. En la voyant, il déclara ses vœux et dit : « Malheur à toi, ma fille ! car j'ai ouvert ma bouche devant le Seigneur et je ne pourrai faire autrement. » La pauvre fille comprit l'horrible chose et répondit : « Faites de moi ce que vous avez promis, puisque la victoire sur vos ennemis vous a été accordée. Permettez-moi seulement de ne pas laisser pendant deux mois parcourir les montagnes et pleurer avec mes compagnes ma virginité. » Les deux mois s'étant écoulés, elle retourna vers son père, et il fit à celle qui ne connaissait point d'homme, ce qu'il avait promis par un vœu. Exemple odieux de sacrifice humain, Jephthé jugea Israël pendant six ans.

Dans les récits du livre des Juges, les chapitres succèdent aux chapitres, sous des formules identiques : « Les enfants d'Israël firent de nouveau le mal en présence du Seigneur qui les livra à la servitude. » Car les Juifs ne retiennent rien des expériences précédentes et s'abandonnent aux mêmes instincts.

Les voix aux mains des Philistins, depuis quarante ans. Samson va les en délivrer. A lui seul, il veut une œuvre. Trouvant une mâchoire d'âne gisant à terre, il s'en sert pour tuer mille hommes. Après cet effort, ayant une grande soif, il cria vers le Seigneur : « Vous avez mis entre les mains de votre serviteur cette victoire immense et voilà que je meurs de soif et que je tomberai entre les mains des incirconcis. » Le Seigneur fit surgir une source et des eaux en sortirent. Il les but, ravina son esprit et recouvra ses forces. Ce début nous fait regarder de la suite, et les exploits qui vont suivre ne peuvent le céder à celui-ci. En effet, Samson était aimé chez les Philistins rendue visite à une courtisane, les Philistins, informés, mirent des gardes à la porte de la ville pour le tuer au matin lorsqu'il sortirait. Or, Samson ayant dormi jusqu'au milieu de la nuit et décidant de se retirer, s'attendit pas l'ouverture de la porte. Fortuit de ce que celle-ci n'était pas gardée, et voulant jouer un bon tour à ses ennemis, il sauta les deux battants avec les poteaux et les serrures, mit le tout sur ses épaules et le porta loin sur la montagne. Mais Samson avait fait un vœu au Seigneur qui l'obligeait à ne pas se faire tondre les cheveux. En cela résidait le secret de sa force. Quand il

Ier avait à une lezune qu'il aimait, nommée Dalila, celle-ci le tendit pendant son sommeil, et les Philistins s'emparèrent de lui, lui crevèrent les yeux, le chargeant de chaînes et l'embarquèrent dans une prison où ils lui firent tourner une meule. Le temps passa, les cheveux repoussaient, les forces revinrent. Un jour que tout le peuple était rassemblé pour un immense festin, Samson fut appelé pour qu'il jouât devant eux. Ils le firent rester entre les deux principales colonnes qui soutenaient l'édifice. Lui, dit alors à l'un d'eux qui dirigeait ses pas : laisse-moi toucher les colonnes et m'appuyer sur elles, afin de me reposer un peu. Or, la maison était pleine d'hommes et de femmes, et il y avait tous les princes des Philistins. Et, sur le toit et sur la terrasse, environ trois mille personnes de l'un et de l'autre sexe. Invoquant le Seigneur et s'arc-boutant entre les deux colonnes, il les étira vigoureusement et l'édifice tomba sur tous les princes et sur tout le peuple qui était là. Il en tua beaucoup plus en mourant qu'il n'en avait tué auparavant pendant sa vie. Il fut enseveli, ayant jugé Israël pendant vingt ans.

Tous ces travaux d'Hérode ne nous disent pas comment Samson « jugea » Israël. Il y a, sur le gestion des juges, une lacune regrettable qui ne nous permet pas de voir les moyens employés. Ces moyens ne purent être que des expédients. Les juges portèrent au plus pressé, puis disparaissaient comme par une trappe. On a l'impression d'une période mal connue, sur laquelle l'historien sacré nous a conté des épisodes sans de pouvoir dire autre chose. La seule idée qui s'en dégage et qu'on ne peut écarter, c'est que le Gouvernement du peuple par le peuple a été lamentable, que les chefs, nés du hasard, n'ont pas compris combien il était nécessaire qu'une autorité constituée de s'essayer après la leur pour ne jamais laisser vieillir la discipline « mais, en ce temps-là, il n'y avait pas de roi en Israël et chacun faisait ce qui lui semblait juste ». Conclusion qui met fin à la période démothèque et qui va ouvrir l'ère de la royauté.

La vie de Samson, dernier juge, sert de transition entre ces deux époques.

Samson, père du Dieu d'Israël, dut à ses talents prophétiques une renommée qui s'étendit dans tout le pays. Il se manifesta en un moment particulièrement grave où le peuple juif, battu par les Philistins, avait laissé l'Arche

saute aux mains de ses derniers. Ceux-ci la placèrent dans le temple de leur dieu Dagon. Les plus grands ennemis se réunirent contre la statue de Dagon lui-même, et contre les habitants du pays, à tel point que ceux-ci demandèrent aux Juifs de reprendre l'Arche, car l'épouvante régnait dans les villes et les hommes qui ne mouraient pas étaient frappés d'une peste horrible.

Après avoir délivré son peuple de la servitude des Philistins, Samson devint juge selon la coutume. Lorsqu'il eut vieilli, il se fit succéder par ses fils. Premier souci de pouvoir héréditaire. Mais ceux-ci furent des pécheurs et parvinrent la justice et il résulta un grand mécontentement. Une déléguation des anciens d'Israël vint dire à Samson : « Voici que tu es vieilli et que tes fils ne marchent pas dans tes voies. Établis-nous un roi comme en ont toutes les nations pour qu'il nous juge ». Cette requête déplut à Samson mais le Seigneur lui conseilla d'accéder et de faire lui-même les droits du roi qui devait régner sur eux.

Vain de cette mise en demeure, Samson fit un assez sombre tableau. Et il dit au peuple : « Voici quel sera le droit de roi qui vous commandera : il prendra vos fils et il les mettra sur ses chars, il en fera ses cavaliers et ils courront devant ses chars. Il les établira tribuns et centurions, laboureurs de ses champs, moissonneurs de ses blés et laboureurs de ses vignes et de ses olives. Il fera de vos filles ses portefaisses, ses cuisinières et ses boulangères. Il prendra vos champs et vos vignes et vos meilleurs plants d'oliviers et les donnera à ses serviteurs. Il vous fera payer la dîme de vos maisons et du revenu de vos vignes pour le donner à ses eunuques et à ses serviteurs. Il prendra aussi vos serviteurs et vos servantes et vos meilleurs jeunes gens et vos ânes et les fera travailler pour lui. Il décimera vos troupeaux et vous devrez le servir. Ce jour-là, vous crierez contre votre roi que vous vous serez choisi et ce jour-là, le Seigneur ne vous exaucera pas, parce que vous n'avez demandé un roi. »

C'est exactement l'histoire des grenouilles de la fable : les Juifs ne voulant rien entendre, et Samson, ayant reçu conseil du Seigneur d'établir le roi demandé, renvoya chacun chez soi et s'occupa de la chose.

Après avoir servi de choeur d'expérience à la république juive, la terre promise eût servi à l'expérience de la royauté.

Laurent VIGNER.

Lisez et faites lire

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES

N° spécimen contre 2 francs, 7, rue Saulnier, Paris.



CHRONIQUE LITTÉRAIRE

C'est nota ami le Bouquinier, — un pseudo transparent pour les Amis de l'Institut — qui renvra compta, dans le « Cahier Jaune », des livres traitant de la question juive ou s'y rapportant. Il le fera, comme toujours, en toute objectivité et s'efforcera de vous guider vers des lectures intéressantes et instructives. C'est dire que, s'il parlait très volontiers des auteurs actuels — ceux qui ont vraiment quelque chose à dire, — il fera également la part belle à l'œuvre des grands précurseurs qui surgissent à peine de l'oubli dans lequel Israël les avait plongés. (N.D.L.R.)

LE CLASSICISME DE CELINE. — LES ROTHSCHILD D'ÉDOUARD DEMACHY. — ACTUALITÉ, D'ÉDOUARD DRUMONT. — UN JEUNE VOUS PARLE : ANDRÉ CHAUMET. — QUELQUES LIVRES QUE LES « AMIS DE L'INSTITUT » CONNAISSAIENT BIEN

Où ! Encore une fois, je pioche sous les livres, le rentre d'une tournée sur les quais. Ces bouquinistes sont d'un stoïcisme antique. Ni le froid, ni le vent, ni la pluie ne les empêchent d'ouvrir leurs boîtes, si pleines de trésors pour qui sait y fouiller. Et quelle consolation pour le bouquinier de savoir que, là-bas, des amis l'attendent tous les jours, des amis modestes mais sûrs, accablés dans ces évanescences un peu éphémères ! Quelle joie pour le chercheur !

Le bougeois, lui, il s'en fout. Ce qu'il veut, c'est garder son pognon, ses « Royal Dutch », ses privilèges, sa situation et le Logo où il se fait de si belles relations, celles qui nous relèvent au ministère. En définitive, il est juif, puisque c'est le juif qui a les os, qui a le plus beau vous dans son temple...

C'est Céline qui parle ainsi, dans « Les Beaux Draps » (Nouvelles Éditions Françaises, Paris). Céline, le visionnaire, Céline, le prophète qu'on ne saura jamais assez. C'est Céline, vous dis-je, dont la verve s'apparente à celle de Rabelais, mais aussi à celle de nos plus grands classiques. Molère ni Voltaire n'auraient tenu quelques-unes de ses tournantes vénielles.

Du « Voyage au bout de la Nuit », histoire d'une guerre, ou « Beaux Draps », histoire d'une autre guerre, en passant par « Bagatelles pour un Massacre », histoire d'une avant-guerre, Céline ne cesse de fusiller ces « messages qui nous ont fait tout de mal ».

POUR LES PETITS ENFANTS

On pourrait résumer — c'est un conseil que je donne à son fidèle éditeur, M. Denoël, qui a tout de même eu le courage de l'imprimer — quelques passages des livres de Céline en raccourci choisis à l'usage des écoles. Et les petits enfants de France, qu'ils s'en servent comme livre de lecture ou livre d'histoire, apprendraient ainsi comment, durant plus de

vingt ans, une mafia de juifs, de frères (de la côté) trinitaires, de anges et d'autres maléfices, pesait sur les destinées de notre pays, nous menant aux abîmes.

Mais c'est aussi Céline le réal, et Céline le constructeur de la société future. Bordons est médecan, ne l'oublions pas, chirurgien même. Les durs opérations et les drogues amères doivent assener la guérison du malade. Cette guérison de la France, Céline sait qu'elle sera longue, mais certaine. « Pour recréer tout, écrit-il, alors parlait ! Mais il faut reconnaître tout de l'enfance, par l'enfance, pour tous les enfants ! »

Et de l'être Tégulène, de pêcher le cuite de la famille, d'écarter les vertus lozébies de notre race.

« Famille d'abord », nous sera le vœu constant. C'est ce que nous dit aussi le Marchal Pélou. Et tout d'abord, développent son programme, le chef de l'Etat précisant encore sa pensée. « La famille, le travail, le talent ne peuvent se séparer, moins de maîtres, plus de banistes sous le bousoeur, plus de chômage. »

Céline, lui, nous amoneste, écrit dans « Les Beaux Draps » : « Au sort réservé, pas de lâcheté, pas de réproches, pas de punies ; dans la nation, la même race, pas de gâtés non plus, plus de petits maîtres, plus d'exploitation de Thomme par Thomme, plus de darsés de la terre. C'est lui ! »

Nous apprenons une bonne nouvelle : M. Denoël s'apprête à « Bagatelles pour un Massacre ». Ces bagatelles étaient devenues introuvables en librairie. On ne les trouvait pas non plus sur les quais et ce n'est pas sur les quais que j'ai trouvé « Les Beaux Draps ».

UNE TREIZIÈME TRICHE D'ISRAËL : CELLE DES ROTHSCHILD

Pur contre, j'y ai découvert deux des livres d'Édouard Demachy consacrés aux Rothschild. Cette histoire étonnante d'une tribu juive, fournie de documents et de faits incontestables, méritait bien une réédition. Elle parut, en 1898, chez l'auteur, 15, rue Pergolèse, et, en dépit de la note : « En vente chez tous les libraires », l'imagine que son succès fut très limité.

Des livres semblables, contenant d'implacables victoires, excitèrent le courroux de ces potentats ou ses courbes qui tentèrent alors la France entre leurs serres. Ils mirent en œuvre tous les moyens dont ils disposaient — et quel, avec une fortune semblable — pour minimiser la vente et pour ruiner l'auteur.

Une réédition rendrait hommage au cran d'Édouard Demachy. Actuellement, ce livre n'est pas inutile. Il apprendrait aux Français comment les Rothschild, conseillers,

francais-maçons, concussionnaires, criminels, avaient égaré leur scandaleuse fortune sur nos souffrances. « De l'or, de la bourse, du sang », c'est la devise d'Iraël.

ETERNELLE JEUNESSE DES LIVRES DE DRUMONT...

C'est ainsi le titre d'un livre d'Edouard Drumont (E. Flammarion, éditeur) qui fut une timide apparition, non seulement chez les bouquinistes, mais encore chez les libraires. De même que « La France Juive », ce livre — du Panopée de l'antichrist, porta-t-il comme sous-titre — est toujours d'actualité. « Les Français, dit Drumont dans le préface, ne craignent pas la possession de tout ce qui leur a été enlevé. Ils s'aperçoivent que, depuis cent ans, ils ont été bernés, battus, volés par les Juifs de tout poil et de toute tribu. Ils ont bien envie de rentrer chez eux et de mettre dehors les parasites et les intrus ».

Ces phrases, vieilles d'un demi-siècle, ne paraissent-elles pas avoir été écrites en 1941 ?

« Drumont ! Polémargue ! Tu connaissais non seulement les subtilités éternelles d'Iraël, mais tu savais aussi que notre race opposait un jour, à l'Asaspire Juive, dont tu avais prévu l'ampleur, toute la force de sa logique et tout le poids de sa séculaire civilisation.

« C'est, d'aucun, à cette œuvre de dénonciation que je me suis rité, et j'ai comme un pressentiment que j'assistais de mon vivant au triomphe de mes idées. L'heure de la déstructive victoire n'est peut-être pas aussi éloignée qu'on le suppose. »

Mélie! Drumont se trompait. L'heure de la victoire était proche, mais Dieu ne lui permit point de la croquer.

QUELQUES AUTRES LIVRES D'ACTUALITE

Un jeune écrivain, M. André Chamaret, le verra sans doute. Son livre « Les Juifs et nous » (Jean Renard, éditeur), est un prolongement de l'œuvre de Drumont. La critique l'a dit, et la critique a vu juste.

André Chamaret s'appuie, lui aussi, sur des documents irrefutables. Il seste, néanmoins, volontairement objectif pour nous montrer la route suivie par Iraël depuis Drumont, notamment la collision des Juifs et des Soviets, l'essence spectaculaire pure du bolchévisme.

Je voudrais encore — mais le place me manque — vous parler de quelques autres bons livres : « La Médecine et les Juifs » du docteur QUERROUX, livre également bourré de faits et de documents ; « La Presse et les Juifs », de Lucien Pezouan ; « Les Tribus du Cinéma et du Théâtre », de Lucien Német, tous livres édités par Denoël.

Ce sont là de précieux ouvrages. Aux mailz continuent de splendides livres d'étude. Ils sont, je l'espère, entre les mains de tous les « Amis de l'Institut d'Etude des Questions Juives ».

Ils font vraiment la base d'une substantielle bibliothèque, consacrée aux problèmes les plus arduz de notre temps.

LE BOUQUINIER.

AUX ABONNÉS DU "CAHIER JAUNE" ACTIVITÉ DE L'INSTITUT

Nous remercions les abonnés à « CAHIER JAUNE » que, par suite des difficultés à se procurer le papier nécessaire à l'édition de notre revue, un léger décalage se produit dans la parution de cette dernière. C'est ainsi que le n° 3 sera le numéro de février. Ceci ne change rien aux conventions d'abonnement, puisque chaque abonné pour un an recevra, de toute façon, douze numéros de « CAHIER JAUNE ».

Depuis la parution de notre dernier numéro (15 décembre), l'activité de l'INSTITUT d'ETUDES DES QUESTIONS JUIVES ne s'est pas relâchée, grâce aux initiatives et à l'aide de son animateur, le capitaine Paul SEZILLE — l'Exposition « LE JUIF ET LA FRANCE » a fermé ses portes le dimanche 11 janvier.

La foule était encore abondante au Palais Beilz. Durant le dernier mois de l'Exposition, de nombreux conférenciers prirent de nouveaux et régulièrement le parole.

Cette, va bientôt MM. Lucille, André Chamaret, Duguet, Soudoumont, Vaguer, etc. De grandes réunions et manifestations furent également organisées : une des plus brillantes fut celle de « l'Arbre de Noël », où de nombreux jouets et un magnifique goûter furent offerts aux enfants des quais et sympathisants de l'Institut; cette manifestation fut féruvante par son caractère purement familial.

A l'occasion de la clôture de l'Exposition, l'Institut réalisa une pléiade d'ouvrages au Palais Beilz. Prenent le parole :

MM. le commandant de vainqueur Paul CHACK, président du Comité antibolchévique; André CHAUMET, de « Paysan »; DUGUET, de « Motin »; M^{re} BRIDEAU; M. MORGAN; M. le docteur QUERROUX; le capitaine Paul SEZILLE. La foule fut nombreuse et enthousiaste.

Depuis la fermeture de l'Exposition, l'Institut a entrepris une grande tâche : celle de faire connaître le grand problème juif dans la France entière.

L'Exposition « LE JUIF ET LA FRANCE » sera bientôt envoyée à Bordeaux, dirigée et organisée par les soins de l'Institut. Les brochures, les tracts, les œuvres diverses traitant de la grande question juive, sont expédiées en province régulièrement. Des groupes de jeunes gens qui sont venus vers nous, sont chargés de la distribution de tracts et brochures en barbes et dans les réunions politiques.

Une bibliothèque (entrée libre) veut, de plus, d'être aménagée à l'Institut; le lecteur peut se fournir en ouvrages traitant de la question juive dans tous les domaines, ou prendre sur place connaissance de nos documents.

De nombreux envois de livres et brochures ont été faits aux camarades de guerre. Le service de diffusion du « CAHIER JAUNE », particulièrement actif, commence à exception d'excellents résultats. Le CAHIER JAUNE obtient, dès à présent, le meilleur accueil à Paris, en barbes, en province.

5 février 1942.

POUR RENDRE A LA FRANCE SON AME ET SON VRAI VISAGE

Appel aux amis de l'Institut et à tous ceux de nos lecteurs
qui s'intéressent à la question juive, dont la solution sera
pour la France, le point capital de sa rénovation dans
l'ordre national, et lui donnera dans l'Europe et même dans
le monde la place qu'elle mérite.

AMIS ET LECTEURS.

Pour la première fois, je viens vous parler - argente -
Ce n'est pas sans un certain dégoût que j'écris ce mot,
mais dans la lutte que nous avons entreprise, lutte acharnée,
nous avons à combattre un ennemi, notre bien - ennemi -
et non pas adversaire, qui, lui, possède l'argent dont il
sait user et qui lui sert non seulement pour ses besoins
personnels, mais dont il sait aussi user pour corrompre.

L'INSTITUT D'ETUDE DES QUESTIONS JUIVES et
LE GROUPE DES AMIS ont vécu jusqu'à ce jour, après huit
mois de lutte, très péniblement, mais leur action a été intensifiée
et il leur faut aujourd'hui plus que jamais continuer
la marche en avant - pécher serait régresser. Cette mar-
che en avant nécessite votre concours à tous.

Je viens donc, pour une fois dans ma vie, faire appel à
votre concours pécuniaire. Cet appel, je le fais du plus pro-
fond de mon cœur, car il nous faut vaincre, et pour vaincre,
il nous faut les moyens de continuer le combat en face de
cet ennemi formidablement outillé.

Je veux aussi que l'INSTITUT D'ETUDE DES QUESTIONS
JUIVES et LE GROUPE DES AMIS vivent en pleine indépen-
dance. Je désire que cet INSTITUT soit l'œuvre de Français
et qu'eux seuls arrivent à la solution de la question juive.
Notre secours doit venir de nous-mêmes, et c'est à nous de
faire les sacrifices nécessaires pour sauver notre Patrie du
péril juif dont nous avons fait le salut.

Que chacun se dise que c'est en participant effective-
ment à la lutte qu'il se sauve lui-même.

Toutes les professions, tous les métiers ont intérêt à
s'unir contre la plaie juive.

En conséquence, nous avons aujourd'hui une sous-

cription, et nous vous convions à faire tous vos efforts pour
nous aider. La plus petite obole sera la bienvenue.

Nous vous adressons à votre cœur, à votre idéal, à votre
ardent désir de lutter et à votre grande compassion.
Votre effort ne sera pas vain. Nous savons que vous aimez
la France, et c'est parce que vous l'aimez que vous voudrez
la sauver du péril juif.

Je sais qu'il est dur de demander dans les temps actuels,
un sacrifice de sommes, mais celui que vous consentirez
sera d'autant plus beau et plus noble qu'il consistera par
une privation passagère, à assurer un avenir meilleur.
Pensez que de votre obole dépend le sort de la France,
celui de vos familles, celui également de votre profession,
de votre liberté, bref, tout ce que chaque individu doit
concevoir de sa propre dignité.

Aidez-nous ! En nous aidant, c'est vous que vous aidez,
et c'est la France que vous sauvez du plus grand fléau qui
peut l'atteindre. Par votre geste, vous rompez l'esclavage
judéique qui, demain, ne manquerait pas de vous enservir.

Amis, lecteurs, sympathisants, aucune hésitation possi-
ble, pensez que chez nos ennemis leur contribution se
dresse contre nous ; en face de la leur, élevons la nôtre !
Et, dans ce geste d'amour et de solidarité, venez contribuer
à redonner à notre belle France son vrai visage et son âme.

Adresser le montant de vos souscriptions, à notre compte
chèque postal : SEZILLE PARIS 1222-13, ce qui réduira vos
lois d'envoi.

Paul SEZILLE.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Chevalier de la Légion d'Honneur
Médaille Militaire, Croix de Guerre
Deux fois blessé. Trois citations.

IMPRIMERIE SPÉCIALE DE L'INSTITUT D'ÉTUDE DES QUESTIONS JUIVES

21, RUE LA BOÉTIE - PARIS

Le Gérant : Paul Sezille.

LIBRAIRIE

Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que nous venons d'ouvrir, dans notre immeuble, 21, rue La Boétie, une librairie spécialement destinée à la vente des ouvrages traitant de la question juive.

Il sera réuni, dans cette librairie, la plus forte documentation concernant cette importante question.

Catalogue franco sur demande.

Envoi des ouvrages franco Paris et province.

EXTRAIT DU CATALOGUE

La France juive, par E. DRUMONT	80.40	Les Juifs et nous, par A. CHAUMET et BEL-LANGER	20. »
Bagatelles pour un massacre, par L.-F. CELINE.	39. »	La juiverie, par Pierre MBES	5. »
Les beaux draps, par L.-F. CELINE	25. »	La Médecine et les Juifs, par le docteur QUERHOUX	10. »
Mea Culpa, par L.-F. CELINE	11.50	Les Juifs à travers Léon Blum, par L. VIGUER	12. »
La Presse et les Juifs, par PERUJEAN	10. »	Morceaux choisis, par COBINEAU	32.90
Comment reconnaître le Juif, par MONTANDON	10. »	Quand Israël se venge, par LESCA	21.45
Un Ecrivain original : André Maurois, par AURIANT	12. »	Le Talmud, par SANTO	2. »
Les tribus du cinéma et du théâtre, par FÉBATEL	10. »	Collection complète des brochures de l'Institut (16 volumes)	75. »

etc.

Aidez notre action en vous abonnant et en faisant abonner vos amis

(Détachez ou recopiez la formule suivante)

Je soussigné _____
demeurant à _____
déclare souscrire un abonnement de ^{un an} _____
à la revue mensuelle " **LE CAHIER JAUNE** " et payer pour cet abonnement la somme de _____

A _____, le _____
Signature de l'Abonné :

Un an 30 francs.
Six mois 16 —

Abonnement de propagande . . . 10 francs.
Abonnement de soutien 100 —

*Un bon de solidarité
ne se refuse pas*

SECOURS NATIONAL

ENTR'AIDE D'HIVER DU MARÉCHAL

Le N° 3 fr.